

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Il est 18h30 lorsque M. S. RAGAVAN,  
président, ouvre la séance.**

**Sont présents:** Mmes et MM. D. BOCCARD, Y. BOCCARD, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, J. CHARPIER, P. DOUDIN, , M. DUMALLE, R. ECUYER, M. GIRARDET, F. HALDEMANN, P. HAMANN, S. HAYES, F. HERNOT, E. HUBERT, M. HULLIGER, A. JIMENAY, C. LUZZATTO, C. MASTOURA, S. RAGAVAN, J. REVILLET, A. RIMAN, N. RIVRON, J. ROBERT, A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER et L. TREMBLET.  
M. de PREVILLE arrivera à 21h40.

**Sont excusés:** Mme D. DUAY-DURAN et MM. P. ISWALA, A. MIZRAHI et F. OSMANI

M. R. SANSONNENS, maire, Mme M. BOGET et M. J.-M. DEVAUD, conseillers administratifs, assistent à la séance.

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2009.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.

*Points non traités dans la séance du 6 octobre 2009:*

4. Résolution n° 2005-01a présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'Alliance des indépendants, demandant l'ouverture des colonnes du journal communal *Meyrin Ensemble* aux partis politiques siégeant au Conseil municipal. **Rapport de la commission d'information et communication** (M. de Prévile, Ve).

5. Motion n° 2009-06 présentée par Jacques Charpier, au nom de A gauche toute (AGT), relative à l'étude de construction d'un parking souterrain, sur un seul niveau, sous le futur parc boisé prévu sur les parcelles n<sup>os</sup> 13'418, 13'419 et 13'317, propriétés de la Commune.

*Ordre du jour du 17 novembre 2009:*

6. Délibération n° 2009-50 relative à la modification des limites de zone n° 29'508-526-540 sur le territoire des communes de Meyrin et Vernier (création de deux zones de développement 3 et d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public) situées entre les chemins des Ailes, du Ruisseau et de l'Avanchet, et à l'intérieur du quartier des Avanchets.
7. Délibération n° 2009-51 relative à un crédit de **CHF 137'000.-** destiné à la réhabilitation minimale de la verrière de la ferme de la Golette.
8. Délibération n° 2009-52 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 2'265'000.-** destiné au financement des travaux pour l'aménagement du square Lect situé à l'emplacement de l'ancien giratoire d'entrée dans Meyrin (sous le viaduc Lect).
9. Délibération n° 2009-53 relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire n° DD 102'970-12, 12A, 12B, 12C, chemin De-Joinville.
10. Délibération n° 2009-54 relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire n° APA 32'043-121, chemin du Vieux-Bureau.
11. Délibération n° 2009-49 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'100'000.-** destiné à financer l'extension des vestiaires et la réfection des équipements techniques du service du feu de la Commune.
12. Délibération n° 2009-48 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'AIM, relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 20'000.-** destiné à financer la mise en œuvre rapide d'un audit sur les installations de la piscine du centre sportif du Bois-Carré.
13. Délibération n° 2009-44 relative aux indemnités allouées en 2010 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances** (Mme Ecuyer, R).
14. Délibération n° 2009-45b relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2010, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances** (Mme Ecuyer, R).
15. Délibération n° 2009-40a relative au projet de plans et règlement directeurs de la zone industrielle des Batailles (ZIBAT) n° 29'477-540-526. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (Mme Ecuyer, R).
16. Délibération n° 2009-38a relative au projet plan de site "Meyrin-Parc" n° 29'484-526. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (Mme Ecuyer, R).
17. Délibération n° 2009-24a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 960'000.-** destiné à la reconstruction et agrandissement de l'annexe de

la ferme de la Golette et du couvert. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (M. Hulliger, AIM).

18. Délibération n° 2009-46a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 337'300.-** destiné aux travaux de rénovation partielle, y compris le désamiantage de la cuisine, de l'auberge communale. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (M. Brulhart, S).
19. Résolution n° 2009-19 présentée par Mmes R. Ecuyer, J. Revillet, MM. M. Chambers, J. Charpier, F. Haldemann, P. Hamann, F. Hernot, J.-P. Hulliger, Y. de Préville, S. Ragavan, D. Schweizer, au nom de la commission d'urbanisme, mobilité et logement, relative à l'amélioration de la desserte en transports publics dès décembre 2010 à Meyrin. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (M. de Préville, Ve).
20. Résolution n° 2009-18 présentée par Jean-Philippe Hulliger au nom de l'AIM relative au maintien de la ligne de bus n° 28 tel que demandé par la pétition n° 1689 adressée au Grand Conseil.
21. Projets de résolutions.
22. Projets de motions.
23. Propositions individuelles.
24. Questions.

\* \* \*

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2009.**

Aucune remarque n'étant formulée, **M. Ragavan** met aux voix ce procès-verbal qui est **approuvé à l'unanimité**.

\* \* \*

## 2. Communications du Bureau

### a) communication de M. Dumalle.

"Mesdames et Messieurs les conseillers et secrétaires généraux de Meyrin,

Comme chaque année à cette époque, les restaurants annoncent la chasse au menu. J'aimerais vous annoncer la course des conseillers municipaux et secrétaires généraux de Bernex qui aura lieu le **samedi 27 mars 2010**.

Pour mémoire, nous avons, cette année, présenté deux équipes et remporté la première place, ramenant le trophée à la maison.

Notre ambition pour 2010 est de faire aussi bien en présentant deux équipes et en gagnant le trophée. Nous pouvons faire mieux si nous présentons également des conseillères municipales au départ. Nous serions comblés!

En vous remerciant par avance pour votre engagement physique, non seulement pour vous, mais pour Meyrin également et quoi qu'il en soit sachez bien hommes, femmes, jeunes ou moins jeunes, que "*le principal est de participer*".

Bon entraînement pendant la pause hivernale."

### b) Lettre de M. Schweizer, président de l'association des commerçants et industriels de Meyrin-Village, datée du 11 novembre 2009.

"Concerne: maison Dunand

Monsieur le Maire,

Pour donner suite à notre réunion du 5 octobre dernier dans le pavillon d'information The Way, concernant l'affectation de la maison Dunand, nous tenons à vous faire part de notre décision.

Nous sommes totalement opposés à la création d'un nouvel établissement public ou toute autre forme de débit de boissons. Nous estimons que nos membres subissent, depuis septembre 2007, de graves préjudices professionnels sans qu'il soit nécessaire de leur ajouter une concurrence déloyale. En effet, la proximité, dans un rayon de 100 mètres, de sept établissements publics, dont l'auberge communale, nous laisse à penser que les futurs occupants de la maison Dunand trouveront largement de quoi se satisfaire dans les établissements existants.

En outre, vous n'êtes pas sans savoir que selon les dernières enquêtes de Gastro suisse, il y aurait en Suisse environ 10'000 établissements publics de trop!

Pour notre part, nous trouverions plus judicieux de créer des locaux associatifs pour les diverses sociétés communales couplés avec une crèche ou garderie qui font grandement défaut à l'heure actuelle.

En espérant avoir pu ainsi répondre à votre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos cordiales salutations."

### c) Association pour l'accueil familial- le Nid, datée du 9 novembre 2009

"Monsieur Ragavan,

Par la présente, nous nous permettons de vous adresser la requête émise par notre comité, en lien avec la dissolution du Nid au 31 décembre prochain.

Le Nid, créé en 1994 à l'initiative de personnes bénévoles et motivées, a su au fil des années, à force de volonté et de ténacité, mettre en place une structure de référence, novatrice et performante sur le canton de Genève, permettant ainsi à de nombreuses familles de trouver un mode de garde approprié pour leurs enfants.

Le Nid a également fourni la base des statistiques qui a permis aux communes d'avancer dans la réflexion sur la mise en application de la nouvelle loi J6.29.

C'est une belle réussite qui nous réjouit tous et qui a été réalisée grâce au soutien et aux subventions de la commune de Meyrin.

Nous comprenons la nécessité de créer une nouvelle association intercommunale Meyrin-Vernier cependant notre désir le plus cher est que le nom "Le Nid" perdure.

Nous sommes pleins d'espoir quant à votre décision, et vous adressons, Monsieur Ragavan, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le comité

Copies à Mesdames Boget, Kummer et Oberson  
Messieurs Apothéloz et Ragavan"

\* \* \*

### **3. Communications du Conseil administratif.**

*Séance du 15 septembre 2009 - question de Mme Riman*

#### **Equipement pour les classes enfantines**

Le service des actions sociale et jeunesse a, d'ores et déjà, transmis 73 baudriers Triki destinés au enfants des degrés 1E, 2E et 1P à la responsable du service parascolaire de Meyrin. L'offre de ce gilet, visant à augmenter la visibilité des enfants, a reçu un accueil très favorable des professionnels concernés.

\*\*\*\*\*

*Séance du 6 octobre 2009 – question de Mme Riman*

#### **Travaux TCMC prévus devant l'école Bellavista**

Un passage piétonnier ainsi que des barrières ont été demandées par la Commune. Ces demandes ont été acceptées par la direction générale de la mobilité (DGM) et seront mises en place dès que possible.

\*\*\*\*\*

*Séance du 6 octobre 2009 – proposition individuelle de Mme Girardet*

### **Entrée du parking de la ferme de la Golette**

Mme Girardet proposait de modifier le texte complémentaire au signal de la propriété privée par "Ayants droit exceptés" en remplacement de "Riverains autorisés".

Nous vous informons que cette nouvelle signalisation est commandée et sera posée dès que possible.

\*\*\*\*\*

*Séance du 6 octobre 2009 – question de M. Robert*

### **Parking du préau de l'école de Meyrin-Village**

La gendarmerie et la police municipale, qui n'avaient pas connaissance d'un trafic de drogue à cet endroit, ont intensifié les passages sur ce parking. Suite à ces contrôles, des interpellations ont été effectuées dans le quartier.

\*\*\*\*\*

*Séance du 6 octobre 2009 – question de M. Hulliger*

### **Déclassement de Cointrin-ouest en zone 3 de développement**

Les questions posées ont été transmises à la direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT), compétente pour organiser notamment une séance d'information publique. La DGAT a demandé qu'une séance préalable soit effectuée avec les services techniques de la Commune.

La DGAT a par ailleurs relayé les questions relatives aux prix des terrains à l'office du logement (OLO). Ce dernier a apporté les réponses suivantes:

- concernant les prix des terrains admis dans les plans financiers, ils seront calculés sur la base d'une pratique administrative. La valeur du terrain dépendra de la zone de destination. Pour le détail des prix des terrains, l'office du logement a communiqué un lien à son site internet,
- s'agissant de parcelles bâties, un formulaire d'estimation devra être soumis à l'office du logement pour approbation,
- concernant les prix en zone villas, l'office du logement n'a pas été à même d'apporter une réponse précise à cette question, car ils ne maîtrisent pas les prix des terrains dans cette zone.

Pour les questions relevant de la **compétence communale** on peut apporter les réponses suivantes:

- la dérogation à l'IUS à Cointrin sera débattue ce soir par l'examen de la délibération 2009-53,
- des personnes morales sont effectivement intéressées à racheter des terrains à Cointrin pour y construire des bureaux, en particulier dans le secteur de Pré-Bois, ceux fortement exposés aux bruits,
- ceux-ci pourraient être construits dans un laps de temps d'environ 10 ans en cas d'accord des propriétaires des villas, une fois la zone modifiée et le plan localisé de quartier adopté.

\* \* \* \*

### **Affiches antiminarets**

Nous vous confirmons avoir bien reçu la demande écrite de M. Boccard, signée par plusieurs conseillers municipaux, proposant d'interdire sur le territoire communal l'affiche de l'UDC, considérée comme discriminatoire.

Or, décision a été prise, lors de la séance du Conseil administratif du 13 octobre, d'opter pour la non-interdiction afin de privilégier le débat démocratique.

### **Fermeture définitive du bureau de douane**

Suite à un courrier émanant de la Confédération, nous vous informons de la fermeture définitive du bureau de douane de Meyrin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Dès lors, toutes les opérations de dédouanement sont transférées au bureau de douane de Ferney-Voltaire.

Selon le communiqué, des solutions convenant à la majorité des entreprises concernées seront proposées prochainement.

### **Commission des finances élargie, examen du budget 2010**

Lors de la commission du 7 octobre, M. Charprier souhaitait connaître le rôle exact des samaritains et s'il était envisageable d'en mobiliser lors des matchs de hockey sur glace.

Suite à cette remarque, M. Devaud a rencontré Mme Plantier-Navarro, présidente des samaritains, qui lui a communiqué quelques informations utiles:

Les samaritains de Meyrin comptent une cinquantaine de membres, dont 25 à 30 sont formés et 10 partiellement. Ils sont présents lors des manifestations uniquement sur demande de l'organisateur, pour l'essentiel des clubs sportifs. La présence des samaritains peut figurer dans le règlement de certains clubs, par exemple, lorsque le FC Meyrin évoluait en "challenge league", leur présence plus celle d'un médecin étaient exigées.

Les samaritains facturent leurs prestations selon le barème fixé par l'alliance cantonale des samaritains à un tarif horaire de CHF 30.-.

Cette société étant subventionnée par la Commune, un tarif préférentiel de CHF 20.- nous est accordé lors de l'organisation de manifestations communales.

Enfin, il faut savoir qu'un samaritain est indemnisé à raison de CHF 10.- de l'heure.

### **Meyrin Ensemble : enquête de satisfaction**

A la demande de la commission information et communication du 17 septembre, nous vous informons qu'une enquête de satisfaction sera réalisée au sujet du journal communal *Meyrin Ensemble*.

Le Conseil administratif a confié ce mandat à une société spécialisée. Le coût de l'opération se monte à CHF 20'000.-, financés par un dépassement de la ligne "information à la population" n° 05.100.310.51. Cette enquête sera préparée cette année encore et réalisée courant janvier 2010.

### **Centre commercial / travaux sur toiture**

Une importante réalisation de panneaux photovoltaïques est actuellement en cours sur la toiture du centre commercial. Le projet étant différent du projet initialement autorisé, une demande d'intégration architecturale a été exigée par la Commune au requérant d'ici la fin du mois.

### **Lignes de bus**

Le plan directeur 2011-2014 ayant été validé par le Conseil d'Etat le 7 octobre, la direction générale de la mobilité a enfin révélé la desserte prévue pour les lignes de bus.

Le Conseil administratif a pris note que le Canton a mis en œuvre le réseau proposé par les communes de Meyrin, Vernier et Satigny sans toutefois apporter les cadences demandées, indispensables au bon fonctionnement du réseau.

Le Conseil administratif mettra tout en œuvre pour exiger que ces cadences soient augmentées dans la mise en œuvre du réseau 2011-2014.

### **Inauguration du TCMC**

Nous vous informons que le programme et le budget détaillés de l'inauguration du TCMC ont été préparés par le service des affaires culturelles. La partie non officielle de l'inauguration du TCMC est budgétée à CHF 60'000.- dont CHF 40'000.- seront financés par le Canton. En conséquence, le montant à charge de la Commune, soit environ CHF 20'000.-, sera prélevé sur la ligne budgétaire des "autres manifestations officielles 30.400.318.10".

\* \* \*

*Points non traités dans la séance du 6 octobre 2009:*

4. **Résolution n° 2005-01a présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'Alliance des indépendants, demandant l'ouverture des colonnes du journal communal Meyrin Ensemble aux partis politiques siégeant au Conseil municipal. Rapport de la commission d'information et communication (M. de Préville, Ve).**

Vu le rapport manquant de M. de Préville, le Bureau décide de supprimer ce point de l'ordre du jour et de le reporter à la séance suivante.

\* \* \*



5. **Motion n° 2009-06 présentée par Jacques Charpier, au nom de A gauche toute (AGT), relative à l'étude de construction d'un parking souterrain, sur un seul niveau, sous le futur parc boisé prévu sur les parcelles n<sup>os</sup> 13'418, 13'419 et 13'317, propriétés de la Commune.**

**M. Charpier** trouve dommage de ne rien construire au-dessous de cette parcelle et pense qu'un parking souterrain d'un étage s'y prêterait mieux et serait moins onéreux que la proposition d'un parking sur plusieurs étages.

Il déclare qu'un parking souterrain n'empêchera nullement la plantation d'arbres sur ce site et propose une entrée et une sortie de ce parking sur la rue des Boudines pour fluidifier le trafic et l'accès au centre commercial.

Il demande que le Conseil administratif présente une délibération complémentaire à la délibération n° 2009-10a concernant l'étude de stationnement.

**Mme Revillet** fait part de la position des socialistes:

"L'idée de construire un parking souterrain sous le futur parc public boisé d'une étendue d'environ 27,000 m<sup>2</sup>, prévu au centre de la Cité, est très problématique.

Nous tenons à ce que ce parc soit beau avec de la végétation de qualité, ce qui ne pourra pas être le cas avec un sous-sol bétonné. Mais le plus grave est l'imperméabilisation du sol sur une grande surface et ceci sans aucune nécessité. Construisons le parking souterrain P1 qui, ayant plusieurs étages, occupera moins d'espace et sera une meilleure solution.

Le groupe socialiste refusera cette motion."

**M. Hulliger** a l'impression que le dossier du P1 est gelé avec un coût relativement élevé dans le plan des investissements. De plus, la difficulté de trouver un partenariat doit être imputé, selon lui, aux coûts exorbitants. Par conséquent, il trouve l'idée d'avoir un parking à moindre coût, intéressante.

Il relève le problème de l'imperméabilité des sols non négligeable, mais il estime qu'une étude de faisabilité pour ce projet aurait plus de chance d'aboutir.

Il déclare que l'Alliance des indépendants votera favorablement cette motion.

**M. Dumalle** fait part de la déclaration des Verts:

"Dans quelques jours, nous allons inaugurer en grande pompe l'arrivée du tram à la Gravière. Les Verts Meyrinois se réjouissent de ce confort supplémentaire dans les transports publics et espèrent que le succès sera à la hauteur de nos attentes et espérances et verra une réduction du nombre de véhicules traversant notre cité. Or, ce soir, on nous présente une motion nous demandant de créer un nouveau parking au centre de la cité, alors même que nous n'avons pas encore réalisé celui déjà projeté et largement étudié sous la Place des Cinq-Continents qui devrait largement suffire aux besoins de la mairie, de Forum et du centre commercial.

Il serait aberrant de prévoir de nouvelles études, de nouveaux investissements et enfin de nouveaux travaux pour un objet dont l'utilité est déjà fort douteuse aujourd'hui, alors que demain un tel ouvrage pourrait juste servir de mémorial rappelant l'époque révolue où la voiture était grande reine, que dis-je déesse.

S'il est facile de construire un parking sous une place, il est beaucoup plus coûteux d'en réaliser un sous une forêt. Ce serait vous faire insulte de vous en expliquer les raisons. Ce nouvel investissement de plusieurs millions irait à contre-sens complet de la stratégie communale en matière de mobilité qui cherche à être cohérente avec le développement durable. En conséquence, les Verts de Meyrin-Cointrin s'opposent catégoriquement à l'entrée en matière de cette motion qui ne reflète en rien les efforts meyrinois pour la réduction du trafic."

**M. Hamann** déclare que le PDC est favorable à cette motion et estime qu'à défaut de voter favorablement une délibération sur la construction d'un parking souterrain à un étage, ils en acceptent l'étude.

**M. Schweizer** fait part du soutien favorable de l'UDC et réclame qu'une commission élargie soit programmée en présence de Mme Gouzer. En effet, il a, à maintes occasions, réclamé la présence du partenaire de ce parking pour pouvoir en discuter en connaissance de cause. Il estime également que la construction d'un parking soutient l'économie de la Commune et qu'il est impératif de sauvegarder les emplois.

**M. Haldemann** au nom des radicaux, estime que le coût risque d'être trop élevé si la construction de deux parkings devait être envisagée, car il faut comptabiliser les accès souterrains, les surfaces globales décapées, la multiplication des caisses de sortie, sans compter les coûts de gestion de parking.

Initialement prévu pour l'emplacement d'un parc boisé, il estime que l'idée de se retrouver face à quelques buissons épars, en lieu et place d'arbres imposant leur majesté au fil des ans, ne séduit pas le groupe radical. Par conséquent, il ne soutiendra pas cette motion.

Répondant à Mme Revillet, **M. Charpier** explique qu'il n'est pas nécessaire d'imperméabiliser le sol, puisque le surplus d'eau, servant à irriguer les arbres, ira alimenter le dessous du parking.

Pour répondre à M. Dumalle, **M. Charpier** fait part de son expérience en la matière et de la possibilité effective de faire pousser des arbres en choisissant bien évidemment les essences. Quant à la question du coût, elle est justement l'objet de sa motion. De plus, il souligne les coûts élevés engendrés par la construction d'un parking souterrain sur plusieurs étages, qui nécessitera une infrastructure conséquente, des parois moulées ou des palplanches pour protéger les bâtiments se trouvant alentours.

La parole n'étant plus demandé, **M. Ragavan** met aux voix la **motion n° 2009-06**

**présentée par Jacques Charpier, au nom de A gauche toute (AGT), relative à l'étude de construction d'un parking souterrain, sur un seul niveau, sous le futur parc public boisé prévu sur les parcelles n<sup>os</sup> 13'418, 13'419 et 13'317, propriétés de la Commune**

---

Vu le résultat du concours EUROPAN 3 (1995) qui a abouti à l'adoption du projet de création d'un espace vert boisé (parc public) sur le périmètre compris entre les rues des Boudines et De-Livron, le Centre œcuménique, Forum Meyrin, l'actuelle

mairie et l'école des Boudines, occupé aujourd'hui par le terrain de football B et le parking P2;

Considérant que ce périmètre situé au cœur même de la Cité à deux pas de l'arrêt du tram, de la mairie actuelle et de la place des Cinq-Continents desservant le CCM, le Forum, le Centre œcuménique et peut-être la future mairie;

Vu que le parking P2 est appelé à disparaître;

Vu l'étendue importante (env. 27'000 m<sup>2</sup>) de ce périmètre, qu'il conviendra de valoriser et "exploiter" au mieux, sans pour autant empêcher la création de parc prévu;

Vu l'intérêt d'un tel parking, en complément du futur parking souterrain P1, dont les niveaux pourraient ainsi être réduits, de même que son coût;

Vu la délibération n°2009-10a votée le 7 avril 2009 "relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 139'000.- destiné à financer une étude de stationnement";

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition de A gauche toute, dans sa séance du 17 novembre 2009,

## **I N V I T E**

### **PAR 13 OUI ET 12 NON**

le Conseil administratif à:

1. étudier un projet de construction d'un parking souterrain sous le futur parc public boisé prévu sur les parcelles n<sup>os</sup> 13'418, 13'419 et 13'317, propriétés de la Commune;
2. présenter rapidement une délibération destinée à la réalisation de cette étude, au cas où le montant de CHF 139'000.- de la délibération n°2009-10a devait s'avérer insuffisant.

\* \* \*

Ordre du jour du 17 novembre 2009:

6. **Délibération n° 2009-50 relative à la modification des limites de zone n° 29'508-526-540 sur le territoire des communes de Meyrin et Vernier (création de deux zones de développement 3 et d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public) situées entre les chemins des Ailes, du Ruisseau et de l'Avanchet, et à l'intérieur du quartier des Avanchets.**

Le Bureau proposant le renvoi en commission d'urbanisme, mobilité et logement, **M. Ragavan** donne la parole au Conseil administratif.

**M. Sansonnens** explique que cette délibération fait état du déclassement des terrains de Cointrin-ouest. Il informe que les résultats de l'enquête publique, ayant eu lieu du 2 octobre au 2 novembre, seront communiqués aux conseillers municipaux en commission comme à chaque modification de zone. Il rappelle que la commission d'urbanisme a traité cette problématique dans le cadre du plan directeur communal et suggère donc de voter favorablement le renvoi en commission.

**M. Hulliger** voulait proposer le vote immédiat, mais suite à la décision du Canton, il craint que le Conseil municipal accepte ce projet de délibération et s'aligne sur les décisions cantonales. Il demande que les observations des habitants soient intégrées lors de la séance en commission.

La parole n'étant plus demandée, **M. Ragavan** soumet au vote le **renvoi en commission d'urbanisme, mobilité et logement** qui est **accepté à la majorité évidente**.

\* \* \*

7. **Délibération n° 2009-51 relative à un crédit de CHF 137'000.- destiné à la réhabilitation minimale de la verrière de la ferme de la Golette.**

**M. Ragavan** fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cette délibération en commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.

**M. Sansonnens** explique que les dégradations de la verrière occasionnées lors de l'incendie, ont donné lieu à de longues discussions avec les assurances. Ces données seront communiquées avec précision lors de la commission.

Personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Ragavan** met aux voix le **renvoi en commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** qui est **accepté à la majorité évidente**.

\* \* \*

8. Délibération n° 2009-52 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'265'000.- destiné au financement des travaux pour l'aménagement du square Lect situé à l'emplacement de l'ancien giratoire d'entrée dans Meyrin (sous le viaduc Lect).

Le Bureau propose à nouveau un renvoi en commission d'urbanisme, mobilité et logement & travaux publics, gérance et entretien des bâtiments conjointe.

Suite à l'arrivée du tram, **M. Sansonnens** observe que la zone de la rue Lect est sens dessus dessous. Selon le plan directeur cantonal, **M. Sansonnens** explique que le carrefour serait constitué uniquement d'une prairie et fait part de l'opposition de la Commune, qui trouve cette solution pour l'entrée de Meyrin peu convaincante. Elle a donc demandé l'autorisation de l'Etat pour faire une étude complémentaire avec la participation financière de ce dernier. Dans le financement de la première tranche de CHF 1'580'000.- votée par le Conseil municipal, **M. Sansonnens** rappelle que des études étaient déjà comprises et que cette deuxième délibération, venant la compléter, comporte un montant brut sans la participation de l'Etat.

La parole n'étant plus demandée, **M. Ragavan** soumet au vote le renvoi en commission d'urbanisme, mobilité et logement & travaux publics, gérance et entretien des bâtiments conjointe est accepté à l'unanimité.

\* \* \*

9. Délibération n° 2009-53 relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire n° DD 102'970-12, 12A, 12B, 12C, chemin De-Joinville.

Suite à la décision du Conseil de refuser toutes les modifications d'indice d'utilisation du sol, **M. Ragavan** fait part de la proposition du Bureau de voter immédiatement.

Se référant au prochain déclassement de cette zone, **M. Sansonnens** estime que le Conseil ne peut accepter un IUS de 43,97%, alors qu'on risque de se trouver en zone 3 de développement ou en zone 4A.

**M. Ragavan** soumet au vote l'acceptation du **vote immédiat**, qui est **accepté à la majorité évidente**.

**M. Dumalle** fait part de la déclaration des Verts sur les IUS (point 9 et 10 de l'ordre du jour):

"Vous ne serez pas surpris, si une fois de plus, nous montons au créneau concernant les dérogations de l'IUS. Ce Conseil et la commission en charge de ces dossiers se sont clairement prononcés sur les règles à suivre quant à l'IUS maximum autorisé pour la commune de Meyrin comme nous l'avons mis en place pour le quartier de la Citadelle.

Quant à la demande "Vieux-Bureau", lorsque je vous faisais part de mon impression que les promoteurs et/ou architectes nous prennent pour des ... imbéciles, je me demande jusqu'à quel point ils le croient.

Certes beaucoup d'efforts ont été faits, puisqu'on est passé de 40% à 26,5%, mais les règles étant faites pour être respectées et comme nous nous sommes mis d'accord pour ne pas dépasser 25%, les Verts de Meyrin-Cointrin s'opposeront à ces deux délibérations."

**M. Haldemann** donne lecture de la déclaration des radicaux:

"Le Conseil municipal a pris une décision relative à la dérogation de l'IUS sur les périmètres des zones villas sises sur notre commune. Il faut être maintenant cohérents avec cette décision et rejeter les deux demandes de dérogation. Je rappelle que c'était justement pour éviter les longs débats stériles que le Conseil municipal avait décidé d'entreprendre une démarche dans ce sens et j'espère qu'il en sera de même à partir de maintenant."

**Mme Revillet** rappelle que la délibération adoptée par le Conseil l'avait été principalement pour éviter les renvois en commission qui prenaient énormément de temps. Elle donne lecture de la position des socialistes:

"Cette délibération concerne une parcelle située dans le secteur Cointrin-ouest concernée par la résolution 2009-03a adoptée lors du Conseil municipal du 3 avril 2009. Cette résolution demandait au Conseil administratif de soumettre au Département cantonal du territoire la modification de ce secteur de la zone "villas" actuelle en zone de développement 4A, permettant des maisons d'habitation comportant, en principe, plusieurs logements à un gabarit maximum de 15m.

Comme vous l'avez constaté dans la proposition de délibération 2009-50 qui a été renvoyée en commission pour étude, le Département cantonal du territoire n'accepte pas notre proposition de zone, mais propose de limiter la hauteur des constructions à 15m.

Ceci nous permet d'affirmer que la demande d'IUS à 43,97% (Minergie comprise) est tout à fait dans le cadre des demandes actuelles du Conseil municipal et le groupe socialiste soutiendra cette proposition."

**M. Hamann** aimerait que l'enquête publique soit versée au dossier de la commission. Il déclare que le groupe PDC refusera cette délibération pour des raisons de cohérence.

**M. Hulliger** fait part de la volonté de l'AIM de refuser systématiquement toute dérogation liée à l'IUS.

**M. Schweizer** déclare que l'UDC refusera cette délibération, mais tient à souligner que cette action prêterait les jeunes couples qui veulent acquérir un logement.

Au nom d'A gauche toute, **M. Charpier** maintient également le refus de déroger à l'IUS.

Tous les groupes politiques ayant pris position, **M. Ragavan** met aux voix la **délibération n° 2009-53**,

**relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire n° DD 102'970 – 12, 12A, 12B, 12C, chemin De-Joinville**

---

Vu le dossier de requête en autorisation de construire n° DD 102'970, 12, 12A, 12B, 12C, chemin De-Joinville;

Vu la résolution n° 2009-03a adoptée le 3 avril 2009 demandant de fixer les différentes options quant au développement du quartier de Cointrin;

Vu l'article 59, chiffre 4, alinéa b, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988;

Vu l'article 30, lettre s), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 novembre 2009;

**R E F U S E**

**PAR 20 NON, 3 OUI ET 2 ABSTENTIONS**

de préavisier favorablement la requête en autorisation de construire n° DD 102'970, quant à un indice d'utilisation du sol de 43,97% souhaité par les requérants.

\* \* \*

10. **Délibération n° 2009-54 relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire n° APA 32'043-121, chemin du Vieux-Bureau.**

De même que pour la demande de dérogation précédente, le Bureau propose le vote immédiat.

**M. Sansonnens** reconnaît, comme l'avait souligné auparavant Mme Revillet, que la situation est différente pour ces deux demandes, puisque cette dernière demande une dérogation de 25% à 26,5%. Il propose le vote immédiat toujours dans une perspective de cohérence avec les précédentes demandes.

**M. Ragavan** soumet aux voix la proposition de **vote immédiat** qui est **accepté à la majorité évidente**.

**Mme Revillet** donne lecture de la position des socialistes:

"Une demande de dérogation de 1,2% permettant à une famille d'agrandir sa cuisine, plutôt petite pour un tel logement, nous paraît raisonnable et nous ne désirons pas mettre les bâtons dans les roues, de manière gratuite, à ce projet.

Nous ne voudrions surtout pas que des personnes qui n'ont aucune responsabilité dans les événements déplorables ayant accompagné la construction de ces villas, soient lésées.

Le groupe socialiste acceptera cette délibération."

Faisant état du peu de scrupules des promoteurs immobiliers, **M. Hulliger** trouve que le principe de déroger à l'IUS est inacceptable et déclare que l'Alliance des Indépendants refusera cette délibération.

En accord avec l'intervention de M. Hulliger, **M. Charpier** fait part du refus d'A gauche toute de voter favorablement cette délibération.

Dès lors, **M. Ragavan** met aux voix la délibération n° 2009-54,

**relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire n° APA 32'043–121, chemin du Vieux-Bureau**

---

Vu le dossier de requête en autorisation de construire n° DP 17'981, rue Virginio-Malnati 71, déposé en décembre 2006, demandant un indice de 40% pour la construction d'un habitat groupé de 8 logements;

Vu la délibération n° 13a/2007 relative à une dérogation de l'indice d'utilisation du sol à 40% sur la requête précitée, refusée par le Conseil municipal dans sa séance du 26 juin 2007;

Vu le dossier de requête en autorisation de construire n° DD 101'573, prévoyant la construction de 4 villas contiguës pour un IUS de 24,96%;

Vu le préavis favorable du Conseil administratif en date du 16 octobre 2007 sur la requête n° DD 101'573, compte tenu de la modification du projet initial, de son impact réduit ainsi que de la possibilité d'offrir 4 logements à proximité immédiate du village de Meyrin;

Vu l'autorisation de construire n° DD 101'573 délivrée par le DCTI le 31 janvier 2008;

Vu la requête complémentaire en autorisation de construire n° DD 101'573/2, portant sur un indice de 26,5% pour la réalisation de divers travaux en sous-sol ainsi que la modification des loggias extérieures;

Vu la délibération n° 2009-23a relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire n° DD 101'573/2 – rue Virginio-Malnati 71, 71A, 71B, 71C refusée par le Conseil municipal dans sa séance du 9 juin 2009;

Vu les travaux effectués sans autorisation de construire;



Vu la demande de démolition adressée par le DCTI aux propriétaires le 21 août 2009;

Vu le dossier de requête en autorisation de construire n° APA 32'043, 121, chemin du Vieux-Bureau pour un indice de 26,2%;

Vu l'article 59, chiffre 4, alinéa b, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988;

Vu l'article 30, lettre s), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 novembre 2009;

## REFUSE

### PAR 20 NON ET 5 OUI

de préavis favorablement la requête en autorisation de construire n° 32'043, quant à un indice d'utilisation du sol de 26,2% souhaité par les requérants.

\* \* \*

#### **11. Délibération n° 2009-49 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'100'000.- destiné à financer l'extension des vestiaires et la réfection des équipements techniques du service du feu de la Commune.**

**M. Ragavan** fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.

**M. Devaud** présente l'urgence à transformer les vestiaires suite à l'intégration de femmes dans le corps des sapeurs-pompiers, bien qu'elles soient à l'heure actuelle en forte minorité, ainsi que pour rendre l'accès plus praticable lors des manœuvres de sortie.

Il rappelle qu'une solution avait été ébauchée quelques années auparavant, en proposant à la commune de Satigny de construire une caserne de pompiers dans une perspective d'intercommunalité, mais cette dernière avait pris d'autres dispositions.

Il souligne que les travaux avaient été préalablement estimés à CHF 700'000.-, mais après réflexion, il a été décidé de remplacer les installations de chauffage qui ont également 40 ans et ne seront bientôt plus en état de fonctionner.

La parole n'étant plus demandée, **M. Ragavan** soumet au vote le **renvoi en commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments est accepté à la majorité évidente.**

\* \* \*

12. **Délibération n° 2009-48 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'AIM, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.- destiné à financer la mise en œuvre rapide d'un audit sur les installations de la piscine du centre sportif du Bois-Carré.**

Le Bureau propose le renvoi en commission des sports.

**M. Hulliger** présente le côté obsolète des installations du centre sportif et juge opportun d'entamer une étude en perspective de l'aménagement du futur quartier des Vergers. Il estime du devoir de la Commune de mettre à disposition de la population des installations respectant les nouvelles normes de sécurité, afin d'éviter les accidents.

**M. Devaud** fait remarquer que la piscine n'a que 30 et non 40 ans. Concernant le parking, il rappelle qu'il sera intégré dans le plan directeur communal, censé apporter des solutions à ce niveau-là.

En ce qui concerne l'accès aux véhicules d'urgence, il précise que lors de l'incident de l'été dernier, le chauffeur ne connaissait pas le chemin des Ouchettes qui permet d'accéder directement à la piscine sans traverser le parking très encombré.

En référence à l'infirmerie, **M. Devaud** affirme qu'aucune remarque concernant la désuétude de cette dernière, n'a été formulée par les ambulanciers.

Quant à la buvette, il rappelle que dans la prochaine étape de réfection du centre sportif, un restaurant a été prévu, qui pourrait voir le jour plus rapidement suite aux soucis de fréquentation de la buvette en particulier l'hiver, auxquels le parking sauvage des clients de la patinoire n'est pas étranger.

En référence aux sanitaires, **M. Devaud** relève effectivement des problèmes au-delà de 4'000 personnes pour les questions liées avant tout à la sécurité et il estime qu'il faudrait limiter l'accès à 5'000 personnes.

**M. Devaud** tient à préciser que la piscine a été homologuée pour certaines compétitions nationales, mais elle ne l'est effectivement pas pour les compétitions internationales.

Par conséquent, **M. Devaud** estime que cette étude n'est donc pas fondamentale et propose d'intégrer les remarques justifiées de M. Hulliger dans le cadre de la cinquième étape du centre sportif.

Au nom du groupe PDC, **M. Hamann** demande le vote immédiat, car il n'estime pas nécessaire la proposition d'audit.

**M. Schweizer** demande le renvoi en commission des sports, puisque plusieurs points sont à éclaircir.

**M. Hulliger** suggère que pour maintenir cette installation en bon état, il serait judicieux de ne pas négliger les questions soulevées dans son exposé des motifs et peut-être l'idée de faire une enquête de satisfaction auprès des utilisateurs serait instructive.

Vu l'importance de ce centre pour la région, **M. Dumalle** estime qu'un vote immédiat est trop risqué et se montre favorable à un renvoi en commission des sports.

**M. Charpier** trouve effectivement préférable le renvoi en commission des sports.

**Mme Revillet** annonce la liberté de vote chez les socialistes. Pour sa part, elle opte pour la position de M. Devaud, puisque différentes études sont déjà prévues, notamment pour la question des parkings.

**M. Hamann** n'est pas contre la commission des sports, mais fait part de l'opposition des démocrates-chrétiens de donner l'étude à un mandataire extérieur avec le risque de s'entendre dire que le centre sportif est obsolète et devrait s'agrandir.

Il estime que le Conseil municipal est parfaitement conscient de ces problèmes et si une commission des sports peut déterminer les besoins précis, il trouve juste de la convoquer. Or, cette délibération précise dans son libellé qu'il s'agit de mandater une étude externe.

**M. Haldemann** fait part du ralliement du groupe radical à la position du PDC. Ils acceptent donc de traiter cet objet en commission, mais refuse d'allouer une somme à un mandataire extérieur.

**M. Hulliger** estime qu'il serait préférable de voter un renvoi en commission quitte à revenir en plénière pour refuser la délibération. Néanmoins, il trouverait regrettable de ne pas choisir cette possibilité.

Vu les remarques des différents groupes, **M. Devaud** propose de renvoyer à la commission des sports avant de voter ce montant.

**M. Ragavan** met aux voix le vote immédiat, qui est refusé à la majorité évidente.

Le président met alors au vote le **renvoi en commission des sports** de la délibération n° 2009-48, qui est **accepté à la majorité évidente**.

\* \* \*

13. **Délibération n° 2009-44 relative aux indemnités allouées en 2010 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux. Rapport de la commission des finances (Mme Ecuyer, R).**

et

**14. Délibération n° 2009-45b relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2010, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances (Mme Ecuyer, R).**

**Mme Ecuyer** donne lecture de son rapport:

*"Lors du Conseil municipal du 6 octobre dernier, M. Jean-Marc Devaud, conseiller administratif en charge des finances nous a présenté le projet de budget 2010 qui a été examiné en détail par le Conseil municipal en commission des finances élargie, donnant ainsi à chaque conseiller la possibilité de participer et d'intervenir dans les nombreux domaines à traiter.*

*M. Devaud a précisé les éléments qui ont eu une influence marquante sur l'élaboration de ce budget, soit:*

- *les conséquences de la détérioration économique qui auront des effets négatifs sur les rentrées fiscales de 2010.*
- *la loi sur la baisse des impôts votée en septembre dernier qui, selon les prévisions de l'Etat, entraînera une baisse de recettes pour la Commune d'environ 3,5 millions.*
- *l'augmentation des charges générées par les nouvelles infrastructures réalisées et mises en service récemment (stade de foot, patinoire couverte et crèche).*

*Une commune se doit de présenter un budget équilibré où les recettes sont suffisantes pour couvrir l'intégralité des charges. Raison pour laquelle le Conseil administratif propose un budget 2010 qui reconduit l'ensemble des prestations 2009, permettant le bon fonctionnement de nos institutions dans l'attente de l'évolution de la situation économique.*

*Il en va de même pour le nombre de postes de travail qui ne sera pas augmenté pour l'instant bien que certains services se trouvent dans une situation limite pour assurer au mieux leur travail.*

*Compte tenu des reliquats d'excédents des années précédentes, l'estimation des revenus est plus optimiste que celle de l'Etat. Les recettes ont été évaluées à 2,2 millions de plus, laissant prévoir un léger excédent au budget.*

*Il est à remarquer que c'est la première fois depuis bien des années que le budget présenté est en diminution de 1% par rapport à celui de l'année précédente aussi bien au niveau des charges que des recettes.*

**Plan des investissements:**

*Lors d'une première séance de commission d'urbanisme, mobilité et logement & finances élargie, un plan des investissements, faisant état des chiffres prévisionnels pour la période 2010 à 2017, nous est présenté par le service de l'urbanisme. Il s'agit d'un instrument de planification et de pilotage des projets d'investissements et de leur échelonnement qui se présente avec trois niveaux de priorité. Ce plan est associé à l'image directrice des locaux communaux qui recense les projets votés ou prévus et permet de mieux visualiser les priorités.*

*La seconde séance sera consacrée aux seuls investissements pour 2010 et devra définir les priorités.*

*Les travaux en cours (en génie civil, en aménagement de l'espace public et routier, en nouveaux bâtiments, en rénovations lourdes et courantes du patrimoine communal, etc.) sont prioritaires.*

Le plafond des investissements réalisables par année est de 25 millions et ceux présentés pour 2010 se montent à 31,5 millions. Il est donc judicieux de rechercher des possibilités de déplacer dans le temps des projets qui ne sont pas urgents.

L'exercice aboutira à une légère diminution de CHF 230'000.-, avec un montant final des investissements nets pour 2010 de CHF 31'223'500.- dont CHF 11'745'928.- d'autofinancement.

Le nouveau montant des investissements est mis au vote et est accepté par:

**Commission d'urbanisme: 9 oui, 1 non, 1 abstention**

**Commission des finances: 9 oui, 1 non, 1 abstention.**

Il est amusant de constater que l'urgence n'est pas la même selon les convictions politiques.

Durant les séances suivantes, les responsables des différents services communaux nous ont commenté, au moyen de diapositives, leur projet de budget détaillé et les variations par rapport à 2009.

**Sécurité municipale:** la mise en application de la loi sur les agents de la police municipale et de son règlement au 1er janvier 2010, implique une augmentation de la ligne consacrée aux uniformes en raison de la nouvelle dénomination (Police municipale) pour un coût total de CHF 48'000.- pour 12 agents et CHF 2'500.- pour les 17 patrouilleuses scolaires.

Les frais de surveillance par la société privée sont en augmentation de 9%, car le tarif horaire a augmenté.

Les revenus sont annoncés en baisse vu la suppression de la location des parkings P1 et P2.

Vote de la commission de sécurité:

**Le total des charges de CHF 327'100.- est accepté à l'unanimité.**

**Le total des revenus de CHF 780'900.- est accepté à l'unanimité.**

**Service du feu:** le budget présente un montant de charges moins élevé bien que les frais de formation augmentent de 11% et la participation aux frais SIS de 5% passent de CHF 816'000.- à CHF 860'000.-. La taxe SIS est calculée selon un pourcentage proposé par l'ACG, comprenant divers critères tels que la superficie, le nombre d'habitants, les risques potentiels, etc. Par contre, plusieurs postes sont en diminution.

Les revenus passent de CHF 28'000.- à CHF 180'000.- grâce à une subvention que l'Etat avait décidé de supprimer et qu'à la suite de nombreuses réactions des communes, il a réintroduite.

Vote de la commission de sécurité:

**Le total des charges de CHF 1'213'200.- est accepté à l'unanimité.**

**Le total des revenus de CHF 180'000.- est accepté à l'unanimité.**

**Protection civile:** la protection civile de Meyrin fait partie du groupement intercommunal avec les communes de Satigny, Russin et Dardagny. Les frais communs sont répartis au prorata du nombre d'habitants de chaque commune.

Le budget est tout à fait stable et les revenus prévus pourraient fortement augmenter suivant la durée de location des abris.

Vote de la commission de sécurité:

**Le total des charges de CHF 114'690.- est accepté à l'unanimité.**

**Le total des revenus de CHF 52'450.- est accepté à l'unanimité.**

**Petite enfance:** la demande de places est toujours très forte et il n'y a pas de solution immédiate malgré le dynamisme du service. Pour 2010, il est prévu de pouvoir accueillir 308 enfants, ce qui correspond à 164 places à plein temps et 60 places à temps partiel, toutes structures municipalisées confondues (crèche des Boudines, Arc-en-Ciel, etc.) La liste d'attente en octobre 2009 se montait à 240 enfants entre 0 et 4 ans.

En application de la loi J6 29, une structure intercommunale Meyrin-Vernier destinée à coordonner l'accueil familial sur les deux communes sera mise en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010 en remplacement de l'association "Le Nid", initiatrice de ce mode d'accueil dans la Commune. L'objectif est de pouvoir offrir 35 places à 100%. Le coût net pour la Commune se monte à CHF 510'000.-, auxquels il faut déduire CHF 5'000.- par place, soit CHF 175'000.-, reversé par la nouvelle péréquation, qui n'apparaissent pas au budget comme toute subvention.

Tous les autres écarts de budgets, par rapport à 2009, nous sont expliqués dans le détail avec beaucoup de précisions et ne sont pas contestés.

Vote de la commission petite enfance et écoles:

**Le total des charges de CHF 1'100'800.- est accepté à l'unanimité.**

**Le total des revenus de CHF 1'712'000.- est accepté à l'unanimité.**

**Ecoles:** le budget présenté s'inscrit dans la continuité de 2009 sans nouveaux projets demandant des ressources financières.

Une augmentation de CHF 10'000.- est proposée dans le cadre de la participation au programme "jeune public" du Forum pour favoriser davantage l'éveil culturel.

Les restaurants scolaires sont victimes de leur succès. La progression de la fréquentation est remarquable, mais pose un gros problème de locaux qu'il faudra résoudre rapidement.

La part de la Commune au fonctionnement du GIAP, dont l'Etat ne couvre plus que le 10% est calculée sur la base du nombre d'enfants inscrits au parascolaire (823 aux repas et 331 aux activités surveillées) et au prorata du nombre d'habitants.

Vote de la commission petite enfance et écoles:

**Le total des charges de CHF 1'934'200.- est accepté à l'unanimité.**

**Le total des revenus de CHF 770'000.- est accepté à l'unanimité.**

**Jeunesse:** budget en hausse de 7%. L'augmentation des frais de personnel pour Transit se justifie par le regroupement du THS qui est rattaché à l'équipe et intégré dans leur budget. Les participations aux frais de personnel des différentes structures communales correspondent à la participation de Meyrin facturée par la FAS'e.

Vote de la commission action sociale et jeunesse:

**Le total des charges de CHF 1'703'600.- est accepté à l'unanimité.**

**Action sociale:** la situation de crise que nous vivons fait que les aides financières communales sont en nette augmentation. Elles n'interviennent qu'en subsidiarité de l'hospice général et concernent toute forme de soutien financier.

Leur attribution est soumise à des critères stricts et précis. La ligne budgétaire a été augmentée de CHF 90'000.-.

La subvention destinée à une association d'entraide pour femmes migrantes pose problème. En effet, une aide ponctuelle de CHF 46'000.- avait été votée en 2008 pour permettre à cette association de boucler ses comptes et cette subvention est

*maintenue cette année sans explication. Celles qui nous sont fournies ne satisfont pas tous les commissaires.*

Vote de la commission action sociale et jeunesse:

**Le total des charges de CHF 1'480'000.- est accepté par 8 oui et 3 abstentions.**

**Théâtre Forum Meyrin:** nous avons apprécié la nouvelle présentation des comptes qui nous a facilité grandement le travail.

Année de changement pour notre théâtre, puisque jusqu'à fin juin, date à laquelle M. Menghini quittera son poste, Mme Brüscheiler, nouvelle directrice, collaborera avec lui pour une transmission en douceur de la direction.

Une diminution de CHF 43'000.- des charges va dans le sens du souhait du Conseil municipal. Il est demandé d'élargir les actions pour les écoles aux autres activités du théâtre. Sachant que les enfants paient CHF 4.-, la Commune CHF 8.- et le Forum la différence, qui peut varier autour de CHF 5.-, le coût supplémentaire serait environ de CHF 500.-. Un préavis de principe d'accorder aux élèves l'accès au prix de CHF 4.- aux ateliers ou autres et d'accepter un éventuel dépassement dans les comptes 2010 est accepté par 10 oui. Les revenus ont été évalués avec une certaine prudence, afin d'éviter toute pression sur la nouvelle direction.

Vote de la commission de la culture:

**Le total des charges de CHF 2'677'000.- est accepté à l'unanimité.**

**Le total des revenus de CHF 1'234'000.- est accepté à l'unanimité.**

**Bibliothèque:** les lignes budgétaires restent stables. La bibliothèque a fait peau neuve, comme prévu au budget 2009 et c'est une vraie réussite. Les animations pour la jeunesse attirent un public nombreux. Un nouvel ordinateur serait le bienvenu, car la dotation actuelle ne suffit pas à satisfaire les demandes. Problème: le manque de place, car il est indispensable de laisser des tables libres notamment pour les étudiants. Un ordinateur portable pourrait être envisagé.

Mis au vote, l'achat d'un ordinateur portable pour la bibliothèque est accepté par 10 oui et 1 abstention.

**Le total des charges est de CHF 119'700.-.**

**Le total des revenus est de CHF 5'450.-.**

**Culture:** ce service a pour mission de favoriser l'accès à la culture de l'ensemble de la population en collaboration avec les associations culturelles et les services communaux. Les activités se déclinent en trois axes:

- les activités organisées par le service, celles organisées par des tiers et celles subventionnées par le service,
- le budget de l'animation de la Cité est augmenté de CHF 5'000.- pour des frais de surveillance et les frais divers augmentent de CHF 1'500.- destinés à financer tout ou partie du prix des billets pour des personnes n'ayant pas les moyens ou l'idée d'aller au spectacle.

Le total du budget des rubriques de la culture, soit Forum Meyrin, la bibliothèque et culture sont votés en bloc par la commission.

Vote de la commission de la culture:

**Le total des charges de CHF 3'415'500.- est accepté à l'unanimité.**

**Le total des revenus de CHF 1'249'950.- est accepté à l'unanimité.**

**Environnement:** le budget de l'environnement est régulier d'année en année et voit même ses charges diminuer de 1% par rapport à son budget 2009. Les actions prioritaires sont maintenues dans le respect des principes du développement durable. Ce service gère la gestion des déchets, l'entretien des routes et des espaces publics, le parc de véhicules communaux entre autres.

Les écarts significatifs dans le budget sont: une augmentation de CHF 20'000.- pour le traitement des déchets, due à l'évolution des taxes, une somme de CHF 8'000.- pour du matériel destiné aux manifestations et le renouvellement des décorations lumineuses de Noël, une diminution importante de CHF 19'100.- au montant des parcs et promenades et de CHF 52'000.- à celui des routes communales sont dues à la suppression d'un montant inscrit les années précédentes pour les dépenses imprévues. En cas de mauvaises surprises, les montants nécessaires seraient imputés en dépassement.

Vote de la commission de l'environnement et de l'énergie:

**Le total des charges de CHF 3'314'650.- est accepté à l'unanimité.**

**Le total des revenus de CHF 115'000.- est accepté à l'unanimité.**

**Aînés:** d'ici fin 2009, la commune de Meyrin comptera près de 3'600 aînés soit le 17% de la population. Cependant, la gestion de ce service est peu coûteuse, particulièrement grâce à de nombreux bénévoles (plus de 70) qui apportent leur aide.

Parmi les activités prioritaires, on trouve la prévention de l'isolement, la promotion de la santé, les actions sociales collectives ou communautaires, les aides financières, la permanence juridique et des impôts. Le local des aînés joliment baptisé "Jardin de l'amitié" de même que le Club de midi sont très fréquentés, de même que pour les nombreuses activités proposées chaque trimestre.

Au niveau du budget, il est demandé une augmentation de CHF 4'000.- pour le repas mensuel du Club de midi pour augmenter la part de la commune de CHF 6.- à CHF 8.-.

Au vu du nombre élevé de participants, il est proposé d'augmenter cette somme à CHF 6'000.-.

La proposition d'augmenter la participation de la commune au Club de midi de CHF 6'000.- est mise au vote: elle est acceptée à l'unanimité.

Les rubriques "gratuité des obsèques" et "aides financières aînés" sont augmentées de CHF 10'000.-. La subvention du Club des aînés est également augmentée de CHF 8'600.-.

Vote de la commission d'action sociale:

**Le total des charges de CHF 403'600.- est accepté à l'unanimité.**

**Le total des revenus de CHF 9'000.- est accepté à l'unanimité.**

**Energie:** le volet énergie et mobilité reconduit ses actions et met l'accent sur le plan de mobilité interne à savoir la semaine de la mobilité, la promotion pour les abonnements TPG et la subvention pour l'achat de vélos électriques. Il est proposé de relever de CHF 60'000.- les charges et les revenus de l'encouragement à la mobilité.

Suite à une question au sujet du crédit voté pour la promotion des vélos électriques, nous sommes informés que le montant censé aller jusqu'à fin 2010 est arrivé à terme, mais que devant un tel succès, il ira en dépassement dans les comptes.

Le vote de l'augmentation de CHF 60'000.- aux charges et aux revenus pour l'encouragement à la mobilité est accepté à l'unanimité.



Il est proposé d'augmenter le pourcentage de l'électricité labellisée "Vitale verte", actuellement de 40 %, à 60% pour 2010 soit un surcoût de CHF 45'230.-.  
**Cette proposition est refusée par 6 non et 5 oui.**

**Urbanisme et travaux publics:** le service d'urbanisme, travaux publics et énergie (SUTPE) fonctionne avec un pool pluridisciplinaire composé de spécialistes en génie civil, en rénovation et bâtiments, et en énergie. Il prend également en charge les plans d'urbanisme. De nombreux projets sont lancés simultanément et le service est surchargé.

Le budget est stable. Une légère diminution des revenus de la publicité apparaît en raison de la suppression de certains panneaux publicitaires durant les travaux.  
Les budgets de l'énergie, de l'urbanisme et des travaux publics sont votés en bloc.

Vote de la commission d'urbanisme mobilité et logement:

**Le total des charges de CHF 475'000.- est accepté à l'unanimité.**

**Le total des revenus de CHF 305'000.- est accepté à l'unanimité.**

**Information et communication:** ce service comprend, d'une part, tout ce qui concerne l'informatique pour une meilleure communication et gestion des données au service de l'administration, d'autre part, un volet d'information à la population (publications diverses, journal Meyrin Ensemble et site internet communal).

Le montant des cotisations du SIACG (service informatique de l'association des communes genevoises) est jugé trop élevé par certains et augmente d'année en année, 11% entre le réel 2008 et le réel 2010.

L'effort d'économie réalisé à la rubrique "entretien et maintenance" est ainsi totalement absorbé. Les montants pour Meyrin Ensemble ont été reconduits tels quels en attendant la refonte du journal qui est en cours de discussion.

Un montant de CHF 1'300.- pour l'achat de l'ordinateur portable accepté pour la bibliothèque est mis aux voix: il est accepté à l'unanimité.

Vote de la commission "information et communication":

**Le total des charges de CHF 1'294'228.- est accepté par 10 oui et 1 non.**

**Le total des revenus de CHF 130'000.- est accepté à l'unanimité.**

**Gérance et entretien des bâtiments:** ce service s'occupe de l'entretien général de tous les équipements communaux. Son budget a été revu à la baisse avec la volonté de maintenir les prestations minimales tout en préservant la valeur du patrimoine immobilier communal. Il vise aussi à l'utilisation économique de l'énergie. La numérisation des plans de tous les bâtiments, au moyen du logiciel "speedykon" est bientôt terminée et sera un outil de gestion précieux pour le service.

Toutes les lignes budgétaires sont à la baisse, sauf celle de la patinoire couverte nouvellement inaugurée.

Vote de la commission "gérance et entretien des bâtiments":

**Le total des charges de CHF 6'010'141.- est accepté à l'unanimité.**

**Le total des revenus de CHF 2'733'802.- est accepté à l'unanimité.**

**Sports et sécurité:** le service des sports intègre également l'ensemble du domaine de la sécurité au travail. Il est constaté qu'avec les infrastructures mises en service ces deux dernières années sans augmentation de personnel, l'entretien et la maintenance deviennent problématiques et les risques d'accidents de travail sont plus grands. Il est nécessaire maintenant d'ouvrir le poste prévu

*lors du vote du crédit du stade, qui n'a pas encore été planifié, afin de garantir une exploitation et une gestion optimum de nos installations pour les clubs comme pour le public.*

*La mise en place du système MSST (Mesures de Santé et de Sécurité au Travail) reconnu par la SUVA sera poursuivi.*

*Au budget, les charges sont augmentées de CHF 50'000.- pour la patinoire couverte, la garantie arrivant à terme et de CHF 30'000.- pour la rénovation du parquet du squash. La subvention accordée aux clubs, qui organisent des activités gratuites en faveur des jeunes (école de patinage, de hockey, football, volley, tennis de table, tennis) est augmentée de 25%.*

*Vote de la commission des sports:*

***Le total des charges de CHF 2'160'000.- est accepté à l'unanimité.***

***Le total des revenus de CHF 1'042'500.- est accepté à l'unanimité.***

***Etat civil:*** *Meyrin est confirmé en tant qu'arrondissement d'état civil. Suite à la modification de la loi cantonale sur le séjour et l'établissement des Confédérés, les communes ont de nouvelles compétences: elles devront assurer la gestion relative à l'établissement de ses résidents suisses dès le 1<sup>er</sup> décembre 2009.*

*En plus, l'arrivée du passeport biométrique et la prévision d'augmentation des naissances à l'hôpital de la Tour vont générer de nouvelles charges de travail. Il ne sera pas nécessaire d'engager une personne, puisqu'un contrat d'auxiliaire à 80% existant depuis plusieurs années sera transformé en poste fixe.*

*La rubrique "liaisons informatiques INFOSTAR" est en diminution de 72% par le fait que le Canton assumera une partie de ces charges.*

*Il est proposé de revoir à la hausse les deux lignes de revenus (émoluments, procédures, actes, etc.) de CHF 5'000.- et CHF 2'000.-, ce qui est accepté à l'unanimité.*

*Vote de la commission des finances:*

***Le total des charges de CHF 19'000.- est accepté à l'unanimité.***

***Le total des revenus de CHF 87'000.- est accepté à l'unanimité.***

***Administration générale:*** *il est proposé par l'administration de diminuer de CHF 20'000.- le budget du voyage de fin de législature (4 jours), d'une part, en tant que mesure anticrise et, d'autre part, comme mesure de solidarité pour permettre l'organisation d'une soirée du personnel "hors murs" une fois par législature.*

*Si l'ensemble des membres du Conseil municipal souhaitent que des mesures anticrise soient prises, la cellule créée dernièrement à ce sujet en est la preuve, il paraît peu justifié à la plupart d'entre nous que ce soit le budget de ce voyage traditionnel qui en fasse les frais. Par contre, nous approuvons pleinement l'idée de la soirée extra muros pour le personnel.*

*Le vote de la diminution de CHF 20'000.- sur le budget de fin de législature est refusé par 7 non, 1 oui et 2 abstentions.*

*La proposition est faite de diminuer le poste voyage de CHF 10'000: elle est acceptée par 9 oui et 1 non.*

*Une augmentation de la ligne budgétaire "honoraires" de CHF 50'000.- concerne les honoraires de conseil et de procédures. Le montant total demandé correspond à la situation de cette rubrique à fin octobre 2009.*

*Vote de la commission des finances:*

***Le total des charges de CHF 1'531'560 est accepté à l'unanimité.***

***Le total des revenus de CHF 165'200 est accepté à l'unanimité.***

**Ressources humaines:** une présentation extrêmement pointue nous est faite sur les orientations 2010. Une des plus importantes est la finalisation du nouveau statut du personnel, dont l'entrée en vigueur est planifiée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Pas de nouveaux postes créés pour l'instant. On verra au moment du compte rendu s'il est possible de répondre aux besoins les plus importants de force de travail par le biais de délibérations.

Le service des sports et sécurité est le demandeur le plus urgent. Le service de l'action sociale risque de voir le volume des demandes dues aux effets de la crise augmenter et la résolution pour renforcer l'antenne "objectif emploi" est en cours. La transformation du poste d'auxiliaire à 80% à l'état civil en poste fixe à 80% n'a que peu d'incidence financière.

Des tableaux par service nous indiquant les effectifs de personnel fixe et auxiliaire, le pourcentage d'activité, l'évolution des charges financières et un comparatif 2009-2010, nous permettent de nous faire une idée précise de la situation.

Pour 2010, l'effectif total du personnel de l'administration sera composé de 256 personnes avec contrat fixe et 82 personnes avec contrat d'auxiliaire. Les charges pour le personnel se monteront à 39% du budget, soit 1% de plus qu'en 2009.

Vote de la commission des finances:

**Le total des charges de CHF 30'334'243.- est accepté par 10 oui et 1 abstention.**

**Le total des revenus de CHF 446'551.- est accepté à l'unanimité.**

**Service financier:** les charges du service financier, légèrement en hausse, se composent des amortissements 53%, de la rétrocession aux communes françaises 20%, de la péréquation financière 7%, des pertes sur débiteurs et provisions d'impôts 9%, des frais de perception 8%, des biens services et marchandises (3%).

Les revenus, prévus à la baisse, proviennent principalement des impôts communaux des personnes physiques et des personnes morales (72%), et de la taxe professionnelle communale (12%).

Vote de la commission des finances:

**Le total des charges de CHF 22'060'843.- est accepté par 10 oui et 1 abstention.**

**Le total des revenus de CHF 69'162'200.- est accepté par 10 oui et 1 abstention.**

### **Budget général**

Le budget présenté répond à la volonté d'équilibre et d'économie du Conseil administratif. Les prévisions pour les impôts des personnes physiques et des personnes morales sont en baisse, ainsi que la taxe professionnelle, seul impôt qui revient intégralement à la Commune. Il faut relever que les estimations fiscales, actualisées à fin octobre, font état d'une légère amélioration conjoncturelle.

Selon le plan des investissements 2010 adopté, il résulte une insuffisance de financement des investissements d'environ CHF 19,5 millions. Ce montant sera emprunté ou prélevé sur les disponibilités communales.

Vote de la commission des finances:

**Le total des charges du budget 2010 de CHF 78'921'755.- est accepté par 10 oui et 1 abstention.**

**Le total des revenus du budget 2010 de CHF 78'941'553.- est accepté par 10 oui et 1 abstention.**

**L'excédent de recettes de CHF 19'798.- est accepté par 10 oui et 1 abstention.**

**La délibération 2009- 45b est acceptée par 10 oui et 1 abstention.**

**La délibération 2009-44 est acceptée à l'unanimité.**

*Je ne saurais conclure ce long rapport sans remercier le Conseil administratif, les chefs de service et tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce budget, pour le travail considérable qu'ils ont fourni, afin que cette présentation soit claire et précise et réponde à nos attentes.*

*Je vous remercie de votre patience et de votre attention."*

*Arrivée de M. de Préville.*

**M. Hamann** présente la prise de position du PDC rédigée par Mme Dorine Duay Duran:

"Vu la situation économique fragile que nous traversons actuellement, le Conseil administratif a choisi de nous présenter pour 2010 un budget rigoureux et prudent. Ce budget, qui reste encore légèrement bénéficiaire, propose le maintien des prestations actuelles, nécessaires au bon fonctionnement de notre commune.

Comme toutes les années, le budget a été dûment analysé et débattu durant plusieurs séances en commission de finances élargie et les responsables de service y ont présenté leurs priorités et les changements significatifs pour 2010. Nous tenons d'ailleurs à les en remercier.

Au niveau des investissements, le montant total net du patrimoine administratif s'élève à CHF 31'223'500.-.

### **Revenus**

Le budget 2010 affiche une légère baisse par rapport au budget 2009. La nette baisse de 12% des recettes fiscales annoncée par l'administration fiscale cantonale est partiellement compensée par l'avis du Conseil administratif qui a choisi de majorer les estimations des revenus des personnes physiques de 3%, décision que nous trouvons sage, suite à la légère croissance remarquée durant le 3<sup>ème</sup> trimestre. Pour rappel, la Commune rétrocède CHF 4,5 millions de francs aux communes françaises.

### **Charges**

Au niveau des charges, l'augmentation prévue de 6,5 millions de francs, est liée aux nouvelles réalisations, et aux frais de fonctionnement qui en découlent, et notamment la patinoire couverte et la nouvelle crèche des Champs-Frêchets.

Tout d'abord, la question relative à l'énergie Vitale verte.

Il s'agit d'une augmentation, dans le budget, d'env. CHF 50'000.-, pour l'approvisionnement par la Commune de 20% supplémentaires d'énergie Vitale verte.

Si l'on considère:

- qu'aujourd'hui déjà, le 40% de l'approvisionnement en électricité de notre commune est labellisé Vitale verte,
- que cet approvisionnement représente un surcoût d'env. CHF 98'000.-,

- que les 60% restants représenteraient un surcoût d'env. CHF 143'000.- sur les 3 prochaines années,  
nous estimons qu'il n'est pas judicieux pour l'instant et, comme la majorité des commissaires de la commission des finances, nous ne soutiendrons pas cette augmentation d'énergie verte.

Une vive discussion est déclenchée également suite à la proposition de l'administration de diminuer de CHF 20'000.- le budget du voyage de législature. Les commissaires, bien que solidaires pour l'adoption des mesures anticrise ne sont pas favorables à une telle diminution. Sept commissaires refusent l'augmentation, 1 commissaire l'accepte et 2 s'abstiennent.

Un commissaire propose de ramener la diminution de ce budget à CHF 10'000.- au lieu de CHF 20'000.- proposition qui est acceptée par 9 oui et 1 non.

En effet, dans un "océan" budgétaire d'env. 78 millions de charges, une telle diminution est considérée comme un moyen de démotivation plutôt qu'un moyen de solidarité. L'engagement de tous les conseillers municipaux est important et louable. Le traditionnel voyage en fin de législature est gratifiant et constitue un acte de cohésion, d'échange et de camaraderie.

Nous pouvons également souligner qu'aucune subvention communale n'a été diminuée, que toutes les aides accordées par le passé sont maintenues au niveau de 2009, voire augmentées. Il n'y a donc, à nos yeux, aucune raison de ne pas procéder de la sorte pour le Conseil municipal.

De plus, comme il a été souligné par un commissaire, l'ensemble des modifications apportées au budget engendre un excédent de CHF 26'000.-.

C'est pourquoi, le groupe PDC propose un amendement pour annuler totalement cette diminution de CHF 20'000.- et de garder intégralement le montant initial de CHF 35'000.-.

Le groupe PDC est favorable au vote du budget 2010. Un budget caractérisé par la prudence, qui affiche une continuité stable, tout en sauvegardant les prestations mises à disposition des Meyrinois.

Merci de votre attention."

Au nom du groupe PDC, **M. Hamann** propose un amendement visant à **"augmenter de CHF 10'000.- la ligne budgétaire concernant le montant de CHF 45'000.- pour le voyage des conseillers"** ; cet amendement est accepté par 18 oui et 7 abstentions.

**Mme Girardet** fait part de la position de l'Alliance des Indépendants:

"Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,  
Madame et Messieurs les Conseillers administratifs,

En préambule, je remercie Mme Renée Ecuyer pour son excellent rapport. Je sais, pour l'avoir fait auparavant, qu'il s'agit d'une tâche minutieuse et de longue haleine.

J'ai retenu de la présentation du budget 2010 par le Conseil administratif que trois éléments ont été déterminants, puisqu'ils ont orienté l'élaboration du présent projet:

1. la détérioration de la situation économique mondiale avec une baisse probable des entrées fiscales 2010 qu'elle risque d'entraîner;

2. la loi votée massivement le 27 septembre dernier par la population demandant une réduction d'impôts. Les services de l'Etat estiment son incidence à hauteur de 3,5 millions de francs en déduction des recettes fiscales habituelles;
3. l'incidence financière des récentes réalisations finalisées sur la Commune (stade de foot, patinoire couverte et crèche des Champs-Fréchets) qui viennent augmenter les charges annuelles de fonctionnement pour un montant de l'ordre de 6,5 millions de francs.

A ces trois remarques préliminaires, le Conseil administratif nous rappelle magistralement que les budgets sont établis sur la base d'évaluations des revenus sur les personnes physiques et morales établies par les services de l'administration fiscale cantonale. C'est ensuite sur la base de ces estimations que se construit un budget communal qui doit être équilibré (qui en doute encore aujourd'hui ?).

Le budget 2010 ne fait que reprendre les charges de fonctionnement habituelles en les maintenant. Il a ensuite ajouté les charges nouvelles induites par les nouvelles constructions. Il annonce, que l'administration n'a pas reçu de nouveaux postes, mais qu'il reviendrait à la charge pour la renforcer au cas où les comptes 2009 dégageraient de nouveaux excédents !

Malgré la remarque faite aux points 1 et 2 ci-dessus (conjuncture, incidence de la votation sur la baisse d'impôts) et l'estimation des revenus de l'Etat, le Conseil administratif admet pour la première fois depuis de longues années que les estimations de l'Etat sont régulièrement en dessous de la réalité concernant les recettes fiscales de Meyrin. Il prévoit en conséquence une augmentation de ses recettes à hauteur de 2,2 millions de francs par rapport à l'estimation de l'Etat.

Pour suivre le raisonnement du Conseil administratif, nous aurions:

- 6,6 millions de plus de charges (nouveaux équipements),
- 3,5 millions de recettes fiscales en moins (baisse des impôts cantonaux), mais 2,2 millions de recettes fiscales en plus (correction Conseil administratif).

Si l'on suit ce raisonnement, on devrait construire un budget 2010 dont les revenus devraient être diminués de 1,1 million de francs par rapport aux revenus enregistrés aux comptes 2008 (88,4 millions) soit un montant de 87,3 millions de francs.

Concernant les charges, le Conseil administratif propose d'en augmenter la somme affichée aux comptes 2008 (72,4 millions) de 6,6 millions (augmentation budgétée) ce qui donne un montant de 79 millions.

Premier constat ! Comme le budget doit être équilibré, le Conseil administratif nous a présenté un budget dont le montant des recettes est intentionnellement inférieur de 10 millions de francs par rapport aux comptes 2008.

Par conséquent, soit le Conseil municipal décide de l'ignorer et de continuer de ponctionner le contribuable pour créer des excédents répétitifs, soit il décide de faire intervenir une baisse sensible des centimes additionnels pour se mettre dans la légalité qui interdit les réserves budgétées.

Il semble que le principe de la grande prudence l'emporte sur le bon sens et l'offre d'une relance possible par la baisse des impôts.

Suite à l'étude de ce budget 2010 par les commissions spécialisées, je me permets la mise en évidence de quelques points:

- la bonne santé générale de nos finances (l'autofinancement, qui se situe aux environs de 11,7 millions de francs, la dette remboursée);

- les réserves conjoncturelles pour un montant de 6 millions;
- une augmentation substantielle des charges de 9% par rapport aux comptes 2008;
- les 11 millions prévus aux amortissements économiques suffiront pour payer les investissements courants. Ce qui veut dire que les excédents futurs contribueront à augmenter la capacité d'autofinancement et à constituer des réserves;
- en 2010, il est prévu pour 27,8 millions de paiement d'investissements dans la délibération qui nous est soumise ce soir. Il faudrait donc recourir à l'emprunt, ce qui n'est pas encore une certitude, parce que comme nous l'avons vu, Meyrin n'a que rarement dépensé plus de 15 millions au cours des 20 dernières années. Ce ne serait pas une catastrophe de devoir emprunter maintenant que la dette est à zéro.

L'AIM a soutenu entre autres les propositions suivantes faites lors de l'étude du budget en commission:

- l'aide directe accordée aux élèves par un subventionnement des spectacles et ateliers organisés par Forum Meyrin afin que la participation des parents n'excède pas CHF 4.-,
- augmenter le nombre d'ordinateurs mis à disposition des usagers de la bibliothèque,
- ajuster la part du subventionnement communal aux repas pris dans le cadre du club de midi afin de suivre l'augmentation de 33 % des prix du repas,
- adapter le montant de la rubrique de l'Etat civil aux nouvelles dépenses qui lui sont imposées,
- par ailleurs, il souhaite une réflexion quant à la spirale des subventionnements concernant l'association CEFAM. Il avait été convenu qu'une subvention unique de départ devait permettre le lancement de cette association communale. Nous tenons à encourager son comité à faire appel à la fondation pour la promotion culturelle, sportive et sociale pour toutes ses activités promotionnelles.

Je terminerai mon intervention par un coup de gueule. Il est en rapport avec le peu de considération de notre investissement en temps et en énergie que nous impose notre fonction de conseillers municipaux.

En effet, il a été proposé par un Conseil administratif en recherche d'économies, de diminuer le montant relatif à notre unique sortie de fin de législature. Il justifie cette surprenante économie de CHF 20'000.- par une soudaine solidarité anticrise. Et bien là, je dis non ! La fonction de conseiller municipal est un service rendu à la population. Ce n'est pas la rétribution financière qui va susciter de nouvelles vocations. Ce ne sont pas davantage les voyages et autres cocktails qui motiveront les futurs candidats à rejoindre les rangs de nos partis. Non, cette fonction mérite une reconnaissance, ne serait-ce que morale, mais elle ne peut être l'enjeu d'une politique démagogique qui prendrait en otage la traditionnelle sortie du Conseil municipal pour la réduire à une virée à Russin. Si le Conseil administratif veut donner des leçons d'économie, qu'il commence par proposer de diminuer son propre revenu ou à renoncer à ses courses d'écoles annuelles.

En outre, nous constatons depuis une ou deux années des économies pratiquées sur les spectacles du Forum offerts aux conseillers municipaux. Non seulement le nombre de spectacles offerts a été réduit à trois, dont un est imposé sans autres possibilités de changement, mais en plus, les places attribuées sont trop souvent

les plus mauvaises, au poulailler, comme pour montrer le peu de reconnaissance accordée à notre modeste fonction. Forum Meyrin est peut-être victime de son succès, mais tout de même.

Un minimum de considération permettrait de rétablir un meilleur climat de confiance et de respect. Cette remarque faite n'enlève rien au travail sérieux et considérable fourni par l'équipe de Forum Meyrin.

Pour conclure, permettez-nous de remercier ici les chef-fe-s de service pour la précision de leurs présentations et le professionnalisme de leurs réponses.

Compte tenu qu'il n'est plus dans l'air du temps de demander à nouveau une baisse des centimes additionnels, l'AIM votera malgré tout ce budget 2010, parce qu'il répond à tous les besoins communaux exprimés dans les domaines du sport, de la jeunesse, de la culture, des aînés, du social, de la sécurité et de l'administration publique.

Il serait possible de faire encore mieux, comme le Conseil administratif le souhaite pour le budget 2011, mais cela c'est de la musique d'avenir."

**Mme Doudin** donne lecture de la position des Verts:

"Les Verts de Meyrin-Cointrin approuveront le budget 2010. Ils remercient les services et le Conseil administratif d'avoir joué la prudence. Celle-ci est essentielle pour que, face à ces temps difficiles, notre collectivité puisse jouer son rôle de redistribution et de solidarité à l'égard des victimes de la crise. (Ainsi, nous saluons le renforcement de la permanence chômage.)

Nous saluons donc la prudence du Conseil administratif. Celle-ci nécessite logiquement de définir des priorités. Pour faire court, nous nous limiterons à évoquer trois points où les Verts estiment que les priorités ont été mal placées et où nous invitons le Conseil administratif de revenir sur sa copie. Cela n'implique pas de modifications ce soir du budget. Ces modifications pourront être apportées, soit à travers des délibérations, soit des sommes économisées sur le budget de fonctionnement.

Le premier point concerne la sécurité au travail des employés communaux. Lors de l'étude du budget, nous avons appris avec effarement que notre commune comptabilisait deux fois plus d'accidents au travail que les autres communes suisses. Nous avons appris que la personne responsable d'étudier les mesures de sécurité au travail avait été à 100% accaparée par le service des sports, nouvelles installations sportives oblige. On fait donc payer aux employés les rêves de super-installations sportives de certains. Depuis toujours, nous avons dit qu'un stade avec des tribunes de Challenge League et une deuxième patinoire couverte entraîneraient des frais de fonctionnement élevés. Nous refusons que l'on cache aujourd'hui cette réalité au détriment de la sécurité au travail. Nous demandons donc que la sécurité des employés communaux soit la priorité numéro 1.

Nous avons d'ailleurs une idée comment on pourrait alléger le service des sports et faire des économies tout à fait supportables pour nos communiens, c'est fermer la patinoire en plein air, ce véritable gouffre à énergie, dont les Meyrinois pourraient se passer facilement en cas de nécessité.

Nous demandons donc une résolution prioritaire de cette question de sécurité au travail. Nous venons de dépenser des sommes faramineuses pour surveiller nos bâtiments, mais n'avons pas trouvé les moyens de s'occuper de la sécurité au travail ! Curieuse priorité de la part du Conseil administratif !



Deuxième point. Nous regrettons vivement que le Conseil administratif ait renoncé à poursuivre le passage progressif à l'énergie Vitale verte souhaité par la commission environnement dans sa séance du 31 octobre 2007. Celle-ci avait en effet, dans le cadre du budget 2008, accepté l'idée par 10 oui contre 1 non de passer progressivement à la Vitale verte à raison de 20% par année, ce qui, selon les calculs de l'époque, engendrait une augmentation d'environ CHF 50'000 par année. Si le budget 2009 n'a pas vraiment posé de problèmes et a permis de passer à 40%, le Conseil administratif a purement et simplement renoncé à poursuivre la progression souhaitée par les commissaires de l'époque. De notre côté, nous avons naïvement pensé que la Vitale verte était dorénavant ancrée dans les objectifs énergétiques de Meyrin, Cité de l'énergie. Rappelons que les sommes dégagées par cette énergie verte sont investies dans la recherche d'énergie renouvelable et contribuent ainsi aux économies que nous réaliserons demain si nous poursuivons aujourd'hui une politique énergétique ambitieuse, basée sur les économies d'énergie d'une part et sur un engagement en faveur des énergies renouvelables d'autre part.

En outre et contrairement aux sommes avancées, le coût supplémentaire n'est que de 2 centimes pour la Vitale verte en comparaison du principe utilisé aujourd'hui par la Commune. Il est également à noter que les SIG au 1<sup>er</sup> janvier 2010 vont réduire le prix du KWh de 1 centime. Ce qui nous amène à penser que l'économie réelle réalisée par ce renoncement est négligeable en comparaison à l'impact négatif sur notre engagement meyrinois comme "Cité de l'énergie".

Nous reviendrons donc par voie de délibération sur cette économie de bout de ficelle en proposant un engagement conséquent pour la SIG Vitale verte.

Troisième et dernier point: les Verts sont très dubitatifs face aux charges informatiques générées chaque année. Nous nous posons des questions sur la gestion du parc informatique. A une époque où les logiciels "open source" sont aboutis et fiables, où des solutions nettement moins onéreuses et largement compétitives aux fonctionnalités de Microsoft existent et sont utilisées dans les plus grandes entreprises du monde, y compris par l'Etat de Genève, de telles dépenses injustifiées résultent d'une fâcheuse négligence de la part du Conseil administratif.

Nous ne comprenons pas pourquoi nous devons payer CHF 15'000.- par année pour actualiser le contenu d'un site, acheter plus de CHF 50'000.- par année de matériel et licence, alors que les traitements de texte, tableur et autre logiciel bureautique n'ont guère vraiment changé, si ce n'est leur gourmandise en ressources. Nous ne comprenons pas pourquoi CHF 100'000.- francs en entretien/maintenance informatique sont budgétisés par année alors que la Commune a son propre service informatique. Et nous n'allons pas, ce soir, parler du SIACG qui soustrait près d'un demi-million de francs par année à notre commune. Vous comprendrez qu'il y a là une redondance étrange sur les prestations informatiques que nous payons. Cela ne nous laisse pas indifférents à l'heure où nous cherchons, plus que jamais, à réduire les dépenses.

En effet, il est souvent plus simple de maintenir un status quo sur une philosophie de gestion. Nous ne sommes pas là pour faire des choses simples, mais bien représenter les intérêts des citoyens de manière durable. Il est temps de changer et de faire des efforts et peut-être aussi, si nécessaire, d'investir dans des solutions pérennes et censées (formation sur d'autres outils que ceux de Microsoft, la gestion du parc, les partenariats, etc.).

Les Verts proposeront une résolution durant l'année afin de stopper cette hémorragie du budget et surtout demander une transparence du SIACG sur les coûts de leurs prestations.

Voilà les trois points de divergence sur lesquels nous souhaitons intervenir avant d'accepter un budget qui globalement nous satisfait et que nous approuverons."

*M. Chambers quitte la salle.*

**M. Hernot** donne la position des socialistes:

"Tout d'abord, je tiens à remercier les chef-fe-s de service et toutes les personnes qui ont travaillé à la réalisation de ce budget 2010.

Le budget 2010 de la Commune, en tenant compte de plusieurs incertitudes liées au ralentissement de l'activité économique ainsi qu'aux conséquences de la baisse d'impôts votée par les Genevois au mois de septembre dernier, est un budget d'austérité.

Le groupe socialiste enregistre toutefois une satisfaction: le maintien des mécanismes salariaux des employés de la Commune. Maintenir le pouvoir d'achat des salariés est primordial dans les périodes de crise.

Dans le même ordre d'idée, ce budget doit permettre à la Commune de réaliser certains projets d'investissements. Dans les périodes de récession économique, il appartient aux collectivités publiques de maintenir une activité économique, même si ces dernières doivent recourir à l'emprunt, pour soutenir l'emploi de nos concitoyens.

D'autre part, le groupe socialiste relève le report de nombreux travaux d'entretien des bâtiments publics de la Commune. Ces restrictions devraient être limitées au budget 2010 pour ne pas dévaluer le patrimoine communal.

Les statistiques révèlent que le nombre d'accidents professionnels des salariés communaux est élevé. Les socialistes seront particulièrement attentifs à la sécurité des employés de la Commune et au respect de la MSST. Ils demanderont si nécessaire, la création d'un poste supplémentaire pour un responsable dans ce domaine.

Pour conclure, le groupe socialiste votera favorablement le budget 2010."

**M. Schweizer** fait part de sa déception suite au report automatique de la subvention de CHF 46'000.- accordée à l'association CEFAM. Il estime que cette aide n'aurait jamais dû être intégrée dans le budget 2010, sans en avoir discuté au préalable avec le Conseil municipal, car cela incitera à refuser toute prochaine demande de soutien des associations locales. Néanmoins, il déclare que l'UDC votera ce budget.

Au nom du groupe AGT, **Mme Riman** observe une amélioration progressive dans l'élaboration du budget accompagné d'explications de plus en plus claires et précises. Elle remercie l'administration pour ce travail de fourni qui n'a pas été facile en raison de la diminution des revenus 2010. Elle remarque que ce budget prudent reflète la période difficile sans pour autant avoir oublié les personnes en difficulté. Elle fait part du soutien favorable d'A gauche toute au budget 2010.

Suite à la communication sur la diminution de l'indice de capacité générale par le Conseil d'Etat, **M. Haldemann**, au nom du groupe radical, renonce à demander

une baisse des centimes additionnels, car il est convaincu que le Conseil municipal la refusera.

Toutefois, il fait remarquer que la commune de Meyrin, bien que positionnée en 17<sup>ème</sup> place en terme de capacité financière, applique un taux d'imposition, respectivement un centime additionnel de 45, soit un positionnement de la 26<sup>ème</sup> place du classement cantonal.

Meyrin a donc une forte capacité financière et continue d'appliquer un taux d'imposition élevé. Il se réjouit de la réduction d'impôts votée par le peuple, liée aux personnes physiques, qui réduira la charge d'imposition des Meyrinois, puisque le Conseil municipal n'a pas été en mesure de le faire en dépit des sept années de bénéfice.

D'autre part, **M. Haldemann** relève l'incapacité de l'hémicycle à faire des choix en matière du plan des investissements, notamment en ce qui concerne les objets traités par le SUTPE, dépendants des grands travaux réalisés par l'Etat sur la Commune. Il déplore le préavis favorable du Conseil municipal à un plan d'investissement de CHF 34'491'000.- pour l'année 2010, sachant que le service ne peut gérer valablement plus de CHF 25'000'000.- dans un exercice normal.

Lors de la commission il relève que personne n'a souhaité faire une planification d'un délai de mise en exécution de certains travaux. Il est apparu tabou de toucher à certains projets qui pointent leur nez, tandis que d'autres réclamaient une accélération du processus. En surchargeant le service de la sorte, ce dernier n'aura d'autres choix que de choisir ce qui lui semble le plus évident en terme opérationnel, alors qu'il s'agit de la responsabilité du municipal de donner ces priorités d'ordre politique.

Il ajoute que le groupe radical donnera la liberté de vote pour l'approbation du budget 2010.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Ragavan** met au vote la **délibération n° 2009-44**

**relative aux indemnités allouées en 2010 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux**

---

Vu l'articles 30, al. 1 lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le projet de budget pour l'année 2010;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 novembre 2009,

**D E C I D E**

**PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITÉ**

1. de fixer les indemnités allouées aux maire et conseillers administratifs à CHF 306'160.-;
2. de fixer les indemnités allouées aux conseillers municipaux à CHF 270'500.-;
3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2010 suivantes:
  - 02.300 Indemnités aux maire et conseillers administratifs;
  - 01.300 Indemnités aux conseillers municipaux.

**M. Ragavan** procède également à la mise aux voix de la **délibération n° 2009-45b**,

**relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2010, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

---

Vu les articles 30, al. 1 lettres a, b et g, 70, al. 1 lettres a et b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

Vu le budget administratif pour l'année 2010 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan des investissements;

Vu la délibération n°50a/1999 décidant de fixer 100 centimes additionnels en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens dû en 2000 pour les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la Commune, votée par le Conseil municipal le 5 octobre 1999;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 78'931'755.- aux charges et de CHF 78'941'553.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 9'798.-;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 11'755'726.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 11'745'928.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 9'798.-;

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2010 s'élève à 45 centimes;

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2010 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 34'491'000.- aux dépenses et de CHF 3'267'500.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élèvent à CHF 31'223'500.-;

Attendu que les investissements nets de CHF 31'223'500.- sont autofinancés pour un montant de CHF 11'755'726.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 19'467'774.-;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 17 novembre 2009,

## DECIDE

### PAR 24 OUI & 1 ABSTENTION

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2010 pour un montant de CHF 78'931'755.- aux charges et de CHF 78'941'553.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 9'798.-;
2. de fixer le taux de centimes additionnels pour 2010 à 45 centimes;
3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens dès 2010 à 100 centimes;
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2010 jusqu'à concurrence de CHF 19'468'000.- pour couvrir les investissements du patrimoine administratif;
5. d'autoriser le Conseil administratif en 2010 à renouveler tout emprunt arrivant à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

\* \* \*

15. **Délibération n° 2009-40a relative au projet de plans et règlement directeurs de la zone industrielle des Batailles (ZIBAT) n° 29'477-540-526. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (Mme Ecuyer, R).**

Mme Ecuyer donne lecture de son rapport:

*"La délibération n° 2009-39 concernant le projet de modification des limites de zones dans le périmètre de ZIBAT adoptée par notre Conseil le 6 octobre est assortie d'un plan directeur et de son règlement qui nous sont soumis pour préavis dans la délibération n° 2009-40.*

*Le plan directeur de l'ensemble de la ZIBAT est constitué de trois volets: un volet pour l'aménagement, un pour le réseau des canalisations et un pour l'emprise sur le domaine privé. Chacun d'entre eux est défini avec beaucoup de précision. Ce plan présente certaines nouveautés telles que la création de nouvelles routes, le découpage en lots de A à F déterminés par le type d'activités autorisé et la*

*création d'un passage sous-voies entre les Batailles et le Plantin. Ce passage sera financé à part égale avec Vernier et la taxe d'équipement de l'Etat.*

*La particularité de ce plan est de fixer les différents niveaux de densité des constructions selon l'emplacement des lots et les critères établis pour chaque zone. Actuellement, il n'existe aucun règlement qui fixe de telles normes et les sociétés sont libres de s'implanter sans que les collectivités publiques ne puissent intervenir. Le plan répond concrètement à cette lacune. Par contre, le type d'entreprise ne sera pas imposé par la FTI (Fondation pour les terrains industriels) qui gère les terrains.*

*La possibilité d'envisager une mixité industries-bureaux-logements dans ce périmètre est évoquée par un commissaire. Il lui est répondu que dans une zone de développement industriel et artisanal comme la ZIBAT, seuls des logements et des bureaux ayant une utilité en lien direct avec l'industrie implantée, seront autorisés.*

*Un amendement concernant la mixité est refusé par 8 non, 1 oui et 2 abstentions. La commune de Vernier souhaite que le passage sous-voies qui sera aménagé en lieu et place du passage à niveau vers la gare de Vernier-Meyrin soit dévolu au trafic de transit des véhicules afin de désengorger la route du Nant d'Avril. Meyrin souhaite au contraire privilégier la mobilité douce et faciliter l'accès aux transports publics.*

*La réalisation d'un passage pour les véhicules nécessiterait des travaux importants et très coûteux (estimation à 70 millions).*

*Le passage pour la mobilité douce est, lui, estimé à 10 millions. Y'a pas photo ! Il s'avère nécessaire que les services d'urbanisme de Vernier et de Meyrin aient une discussion pour trouver un terrain d'entente d'autant plus que plusieurs points du règlement concernent les deux communes.*

*Le 26 octobre, la commune de Vernier accueillait en commission conjointe les membres des commissions d'urbanisme de Vernier et de Meyrin, afin de discuter ensemble de plusieurs points communs qui ont été relevés par les services respectifs et afin d'harmoniser nos préavis.*

*Une liste de points concernant les deux communes nous est présentée, mais malheureusement nous n'avons pas eu le loisir de l'étudier avant la commission. De plus, il manque les références aux articles du règlement, ce qui ne nous facilite pas le travail.*

*Nous sommes ravis de constater d'emblée que les commissaires verniolans se sont ralliés à la réalisation d'un passage sous-voies pour la mobilité douce. Toutes les autres propositions d'amendements présentées à Vernier ont été acceptées par les deux commissions. Elles seront reprises et votées à la séance d'urbanisme du 28 octobre, avant le préavis sur les plans et le règlement en son entier. Aussi passerai-je directement à celle-ci.*

*Lors de cette commission, nous nous sommes penchés sur les divers amendements proposés à Vernier et mis au net par le SUTPE:*

*Le 1<sup>er</sup> amendement concerne principalement Vernier et demande d'intégrer une connexion par rail dévolue au transport de marchandises entre les différentes zones (ZIBAT, ZIMOGA et ZIMEYSA). Il est **accepté** à l'unanimité.*

*Le 2<sup>ème</sup> amendement concerne le passage sous-voies qui sera réservé exclusivement aux piétons et aux cyclistes, ce qui n'est pas clairement explicité dans le règlement. Il précise également le cofinancement de l'ouvrage.*

Il est relevé que ce passage facilitera également le transit des clients de la boîte de nuit très contestée le "MOA". Actuellement, le week-end, de nuit, bien des personnes prennent le risque de traverser les voies ferrées, ce qui n'est pas sans danger !

Cet amendement est **accepté** par 10 oui et 1 non.

Le 3<sup>ème</sup> amendement précise qu'il doit être demandé à toute nouvelle entreprise de plus de 25 employés de présenter à la Commune un plan de mobilité qui définisse des actions pour rationaliser les déplacements et diminuer les nuisances dues aux déplacements professionnels.

Il est proposé de modifier le nombre d'employés et de le porter à 50, ce qui est **refusé** par 9 non et 2 oui.

Il est suggéré de remplacer la notion d'obligation par celle d'incitation. Ce qui est **refusé** par 9 oui, 1 non et 1 abstention.

Le 3<sup>ème</sup> amendement est **accepté** par 9 oui, 1 non et 1 abstention.

Le 4<sup>ème</sup> amendement consiste à soumettre pour accord au Conseil administratif, qui en aura informé le Conseil municipal, l'implantation de toute nouvelle entreprise.

Est-ce légal ? Il ne s'agirait que d'un préavis sur les constructions, car c'est la FTI qui décide. Cet amendement est **refusé** par 10 non et 1 abstention.

Le 5<sup>ème</sup> amendement complète l'article 6, point 8: "De plus, la production d'énergies renouvelables doit être privilégiée."

L'ajout du label HSE (haut standard énergétique) pour le rendre obligatoire. Il est **refusé** par 5 non, 4 oui et 2 abstentions.

Le 5<sup>ème</sup> amendement est **accepté** à l'unanimité.

Le 6<sup>ème</sup> amendement demande une modification dans l'article 5 point 4: Le coefficient d'occupation du sol (COS) ne peut excéder dans la mesure du possible 35%. Ce qui détermine une surface d'occupation au sol moins étendue qu'un IUS de 1 pour un terrain identique, compensée sur la hauteur. Cet amendement est **accepté** à l'unanimité.

Ces secondes prises de positions seront transmises à Vernier.

Nous passons ensuite aux amendements propres à notre commune:

Amendement a: un cahier des charges "environnement et espaces verts" de la ZIBAT, basé sur les critères de la fondation "Nature et Economie", sera exécuté par un spécialiste et le règlement devra comporter un renvoi à ce cahier des charges. Cet amendement est **accepté** par 10 oui et 1 non.

Amendement b: la FTI devra étudier avec toute nouvelle entreprise l'opportunité de créer des parkings communs afin de ne pas gaspiller le terrain. Il est **accepté à l'unanimité.**

Le TCS a demandé quelques modifications concernant la parcelle qu'il occupe actuellement au Plantin.

Amendements proposés:

c: "d'adapter la voie de mobilité douce selon la piste déjà construite, (le plan doit être mis à jour)". Amendement **accepté** par 10 oui et 1 abstention.

d: de changer la zone F qui doit rester sans construction en zone B (activités artisanales). Amendement **refusé** par 9 non, 1 oui et 1 abstention.

*e: de permettre le maintien des constructions du TCS. Amendement **accepté** par 9 oui, 1 non et 1 abstention.*

*f: ajouter à l'article 8 un point 3: "Prévoir des emplacements pour le stationnement des deux roues en nombre suffisant sur fond privé." Amendement **accepté** à l'unanimité.*

*g: ajouter à l'article 11:*

*Seuls des éclairages à basse consommation d'énergie sont admis. Amendement **accepté** à l'unanimité.*

*La délibération 2009-40 amendée, relative au projet de plans et règlement directeurs de la ZIBAT est mise au vote. Elle est **acceptée** par 10 oui et 1 non".*

**Mme Doudin** fait part de la position des Verts:

"Nous connaissons tous ces banlieues françaises, tristes et souvent glauques, faites de dépôts préfabriqués, de quelques commerces et de parkings, de quelques usines. Il n'y a qu'à traverser la frontière du côté de Saint-Genis pour en voir un échantillon. C'est précisément ce que nous ne voulons pas, raison pour laquelle nous saluons les conditions posées dans la délibération qui devraient précisément éviter un tel développement dans la ZIBAT. Nous remercions le SUTPE des 10 points ajoutés au projet de plans qui traduisent une réelle volonté de ne plus accepter n'importe quoi venant du Canton, mais de conditionner nos préavis à un réel respect d'un développement soutenable et durable en matière de mobilité, en matière d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable.

Nous invitons le Conseil administratif à nous tenir régulièrement au courant de l'évolution de ce plan. Il n'est pas du tout sûr que l'Etat tienne compte de nos conditions, comme il n'a pas tenu compte des conditions que nous avons posées lors de notre préavis sur la Direttissima. Mais il est important ce soir d'affirmer une volonté politique très bien exposée dans les 10 conditions de la délibération.

Les Verts soutiennent donc cette délibération."

*M. Chambers réintègre la salle du Conseil.*

**Mme Revillet** donne la position des socialistes:

"Ce projet de plans et règlement directeurs de la ZIBAT était devenu nécessaire pour une meilleure utilisation de cette zone industrielle que nous partageons avec Vernier.

Il permettra une approche plus fine quant aux périmètres d'implantation des constructions, les espaces destinés aux équipements d'intérêts publics, les espaces verts, la mobilité douce et la localisation du stationnement.

Ce plan directeur fixe plusieurs niveaux de densité de constructions et le choix des nouvelles implantations d'entreprises pourra se faire en tenant compte de la localisation par rapport aux équipements en transports publics, TCMC notamment. Il prévoit des cessions au domaine public permettant, par exemple, la réalisation d'espaces de détente, de plantations et de pistes cyclables qui sont également nécessaires à toutes les personnes passant leurs journées dans ce quartier.

Un passage sous voies ou aérien des Batailles, réservé exclusivement aux piétons et aux cyclistes, pourra être construit. Il sera financé à parts égales entre le Canton, la commune de Vernier et nous-mêmes.



Nous désirons souligner la bonne collaboration entre nos deux communes, que ce soit entre les conseillers administratifs et leurs administrations respectives ou les commissions d'urbanisme.

Le groupe socialiste acceptera cette délibération."

**M. Tremblet** donne la position du PDC:

"Notre groupe préavisera favorablement la délibération n° 2009-40a approuvant ainsi le projet de plans et de règlement de la ZIBAT.

En effet, il nous paraît indispensable, à l'heure où le terrain se fait de plus en plus rare, de mieux règlementer son utilisation là où c'est possible, et en particulier dans une zone industrielle.

Le projet de zone figurant ainsi sur le plan nous permettra, à chaque fois que cela sera rendu possible, de développer une partie de cette zone et d'apporter, de par le tissu social prévu, une plus-value certaine, à cet espace situé entre la route de Meyrin et la voie de chemin de fer, facile d'accès, exposé au bruit et survolé partiellement par les avions.

Nous y avons réfléchi de manière concertée avec nos voisins de Vernier et nous pensons avoir pu apporter, en plus des points communs aux deux communes suburbaines, une part importante de la réflexion, en particulier en matière de parking et d'environnement. En forçant les entreprises qui souhaitent s'y implanter à réfléchir ensemble sur des parkings communs, à prévoir un nombre suffisant d'emplacements pour le stationnement des deux roues et à utiliser uniquement des éclairages à basse consommation d'énergie, nous continuons ainsi sur la voie du développement durable, désormais indispensable quand on parle d'aménagement du territoire.

Je vous remercie de votre attention."

**M. Schweizer** déclare que l'UDC ne votera pas cette délibération. Il estime que le plan de mobilité pour les entreprises est trop restrictif et risque de décourager ces dernières à venir s'établir sur la Commune.

Depuis la fermeture du passage sous-voies aux Batailles, il remarque que Meyringare est plus tranquille, mais tant que le MOA restera en activité les week-end, la paix des Meyrinois sera compromise dans cette zone. Par conséquent, il s'oppose à l'ouverture de ce passage et l'UDC pourrait envisager à nouveau son ouverture dès que le MOA aura été fermé.

**M. Hulliger** trouve que la collaboration entre les deux communes était intéressante et les solutions prévues pour la mobilité douce sont plutôt positives. Il ajoute que la refonte de cette zone industrielle est d'autant plus attractive et ne pense pas que les éléments mis en place seront rédhibitoires pour les entreprises. Il déclare que l'AIM acceptera cette délibération.

**M. Charpier** déclare soutenir cette délibération à 100%.

Au nom du groupe radical, **M. Haldemann** fait part de son soutien à ce plan et règlement directeurs de la ZIBAT. Toutefois, il rappelle que les radicaux avaient demandé un passage aérien, car ils trouvaient qu'investir 10 millions pour un passage pour piétons et cyclistes, était une somme trop importante.

**M. Ragavan** met alors aux voix la délibération n° 2009-40a,

**relative au projet de plans et règlement directeurs de la Zone industrielle des Batailles (ZIBAT) n° 29'477-540-526**

---

Vu le projet de plans et règlement directeurs de la ZIBAT n° 29'477-540-526 soumis à l'enquête publique du 24 juin au 24 juillet 2009;

Vu le projet de modification des limites de zones n° 29'582-540-526 soumis parallèlement à l'enquête publique pendant la même période et nécessaire à la mise en œuvre du plan et règlement directeur de la ZIBAT;

Vu les observations reçues par le Canton et la Commune à la suite de cette procédure;

Vu la nécessité de promouvoir une forte densité d'emploi à proximité des arrêts TCMC;

Vu la nécessité de densifier la zone industrielle afin d'éviter un gaspillage du sol;

Vu la nécessité de procéder à des cessions au domaine public permettant la réalisation de plantations, de trottoirs et de pistes cyclables;

Vu le mécanisme foncier permettant exclusivement de fonder les éléments cités plus haut dans un plan directeur de zone industrielle, lequel instrument n'est possible que dans les zones dites de développement;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979;

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT);

Vu la loi générale sur les zones de développement industriel LGZDI (L1 45) du 13 décembre 1984;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme mobilité et logement et de la commission d'urbanisme conjointe avec la Commune de Vernier;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 novembre 2009,

**D E C I D E**

**PAR 22 OUI & 4 NON**

de préavis favorablement le projet de plans et règlement directeurs de la ZIBAT n° 29'477-540-526.

Sous réserve que les points suivants soient ajoutés aux plans et règlement:

- a. le plan et règlement directeur des Batailles doivent réserver la possibilité d'intégrer une connexion par rail entre la ZIBAT, la ZIMOGA et la ZIMEYSA dévolue au transport des marchandises,

- b. le passage sous-voies ou aérien des Batailles doit être réservé exclusivement aux piétons et aux cyclistes. Cette condition, prévue dans le projet de loi, n'est pas mentionnée avec clarté au point 6 de l'art. 7 du règlement, elle doit donc être explicitée. La commune de Meyrin précise que la seule charge financière d'équipement de l'ensemble de la zone pourrait concerner le cofinancement de l'ouvrage précité,
- c. lors de chaque nouvelle implantation, il doit être demandé aux entreprises de plus de 25 employés, de présenter à la FTI et à la Commune un projet de plan de mobilité. Ce plan définira tant les actions concernant les déplacements pendulaires de leurs employés que celles vouées à rationaliser les déplacements et diminuer les nuisances (air, bruit, trafic) de la mobilité professionnelle,
- d. en complément à l'art. 6, point 8 du règlement directeur, la production d'énergies renouvelables doit être privilégiée,
- e. l'article 5 alinéa 4 sera modifié: *"L'indice d'occupation du sol (...) ne peut excéder, dans la mesure du possible, 35% de ces dernières"*,
- f. un cahier des charges environnement et espaces verts de la zone de développement industrielle et artisanale du secteur détaillera les modalités d'aménagements et de mise en œuvre. Il sera exécuté par un spécialiste en environnement en se basant sur les critères mis en place par la fondation "Nature et Economie". Le règlement devra comporter un renvoi au cahier des charges environnement,
- g. lors de toute nouvelle implantation, afin d'éviter le gaspillage de sol, la FTI étudiera avec l'entreprise l'opportunité de mutualiser le stationnement dans des parkings collectifs avec d'autres entreprises déjà implantées à proximité,
- h. pour la parcelle actuellement occupée par le TCS au Plantin:
  - 1. d'adapter la voie de mobilité douce selon le tracé de la piste effectivement construite, le plan n'étant pas à jour,
  - 2. de permettre le maintien des bâtiments récemment construits,
- i. d'ajouter à l'article 8 *«des emplacements pour le stationnement des deux roues (vélos, motos) sont à prévoir en nombre suffisant, sur fond privé, (environ 0,15 places/emploi et 0,4 places/100m<sup>2</sup> de surface brute de plancher pour les visiteurs)»*,
- j. d'ajouter à l'article 11 *«Seuls des éclairages à basse consommation d'énergie sont admis»*.

16. Délibération n° 2009-38a relative au projet plan de site "Meyrin-Parc" n° 29'484-526. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (Mme Ecuyer, R).

Mme Ecuyer donne lecture de son rapport:

*"Le projet de plan de site de Meyrin-Parc qui nous est proposé, a été élaboré par le DCTI (département des constructions et des technologies de l'information), à la demande de la commission des monuments de la nature et des sites. Il fait partie d'une cinquantaine d'objets du patrimoine architectural genevois du XXème siècle que cette commission a décidé de mettre sous protection.*

*La protection du patrimoine peut être faite à différents niveaux:*

- *mesures de classement ou de mise à l'inventaire pour des objets précis tels que bâtiments ou fontaines;*
- *site protégé dans le cadre d'un plan de zone, par exemple le village de Meyrin;*
- *plan de site, comme cela est présenté ici, qui correspond à un périmètre déterminé et qui donne lieu à la même procédure qu'un plan localisé de quartier, soit la mise à l'enquête publique et les observations avant d'être adopté par le Conseil d'Etat.*

*Meyrin-Parc est une réalisation exemplaire des architectes Addor et Payot qui marque la naissance de la première cité satellite de Suisse dans les années soixante. Le plan a pour but d'assurer la pérennité de l'ensemble du site et d'en préserver les qualités urbanistiques, architecturales et paysagères.*

*Le périmètre concerné comprend les treize immeubles bordant les avenues de Mategnin, de Sainte-Cécile et la Promenade de Vaudagne. L'école des Boudines et le garage de l'avenue de Mategnin sont également inclus, mais avec des exigences moins importantes. Par contre, le centre commercial ne fait pas partie du périmètre protégé, car il a subi de nombreuses modifications depuis sa construction.*

*Ce plan est assorti d'un règlement qui détermine avec beaucoup de précision tous les points à respecter pour que ce site garde son caractère originel et soit sauvegardé. Aucune surélévation ou modification des bâtiments ne pourra avoir lieu.*

*La protection de l'ensemble résidentiel, de son cadre de verdure, de son environnement et des équipements publics est ainsi assurée. Une étude de concept énergétique a été également réalisée en accord avec les principes du développement durable.*

*Il est précisé que les bâtiments sont rénovés selon la norme Minergie sans que cela modifie l'enveloppe architecturale.*

*Afin de pouvoir procéder à l'agrandissement de la crèche des Boudines qui jouxte le site, il est proposé d'ajouter un amendement au point 6 du règlement: "Sous réserve de la modification du plan et du règlement afin de permettre une extension mesurée de la crèche des Boudines." Ce complément est **accepté à l'unanimité**.*

*Une proposition de préciser que les antennes paraboliques ne doivent pas être vues de l'extérieur est **refusée par 6 non, 4 oui et 2 abstentions**.*

*La délibération 2009-38 amendée est mise au vote: elle est acceptée à l'unanimité."*

**Mme Revillet** donne la position des socialistes:

"La commune de Meyrin a l'avantage d'avoir sur son territoire un ensemble architectural d'importance conçu par Georges Addor et Louis Payot au début des années soixante. Cet ensemble connu comme la "première cité satellite de Suisse" intègre harmonieusement des immeubles dans un parc public avec des cheminements et des aires de délassement; on y trouve également un centre commercial, une école et une crèche.

Nous voulons préserver l'unité de cet ensemble résidentiel et éviter des atteintes irréversibles, telles que celles portées à certains immeubles genevois du patrimoine de ces architectes.

Nous avons donc accueilli très favorablement l'initiative de la commission des monuments, de la nature et des sites, qui s'est prononcée en faveur de la mise sous protection d'une cinquantaine d'objets du patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle situés à Genève, dont Meyrin-Parc fait partie.

Le groupe socialiste acceptera cette délibération."

**Mme Doudin** présente la position des Verts, écrite par M. Ragavan:

"L'exposé des motifs de cette délibération rappelle le film de Jacob Berger "Une journée" qui a pour décor les immeubles de Meyrin-Parc. Plusieurs d'entre nous ont, lors de la vision du film, pris conscience d'une esthétique à laquelle ils n'avaient jusqu'alors pas été sensibles. Il est vrai que tous les habitants de Meyrin-Parc aiment leur appartement. Contrairement à bien d'autres immeubles de la Cité, les chambres à coucher et chambres d'enfants, ainsi que les balcons y sont spacieux et ceci n'est pas négligeable. Préserver ces immeubles en les inscrivant au patrimoine est une bonne idée.

Il faudra toutefois être attentif à leur avenir. Certains d'entre eux n'ont pas encore été rénovés et sont dans un état inquiétant (fissures, très mauvaise isolation). Préserver ces immeubles c'est donc intervenir pour que les propriétaires ne les laissent pas se dégrader. Il faudrait aussi, d'un point de vue social, que les loyers restent accessibles ainsi que les charges. Pour qu'à l'avenir les charges restent abordables, il faudrait obliger les propriétaires à faire les travaux d'isolation nécessaires. Enfin, il faudrait aussi améliorer la qualité de vie de ses habitants en modérant le trafic des avenues Sainte-Cécile et Mategnin. Tout cela fait partie d'une protection de ce patrimoine pour les générations futures, mais aussi pour les locataires actuels des ces immeubles.

Nous voterons favorablement cette délibération."

Au nom des radicaux, **Mme Luzzatto** déclare que le groupe soutiendra cette délibération. Elle rappelle qu'il y a quelques années, une proposition de densification avait eu lieu dans cette zone d'habitation qui avait fait un tollé. Aujourd'hui, les locataires et propriétaires sont très satisfaits de leur logement en dépit de la dégradation de certains immeubles. D'autre part, elle souligne que ces immeubles sont pour la plupart en loyer libre permettant ainsi à des familles plutôt modestes d'y accéder.

**M. Schweizer** fait part du soutien de l'UDC à cette délibération. Il estime que ce site est un exemple d'architecture et d'urbanisme, dans lequel les immeubles sont associés à de larges espaces verdoyants.

Habitant depuis 47 ans l'un de ces immeubles, **M. Charpier** estime qu'il faut absolument préserver ce plan de site.

Toutefois, il relève la dégradation des immeubles ainsi que l'augmentation du trafic sur l'avenue de Mategnin, qui vient assombrir le côté privilégié de ce site.

En conclusion, il déclare que le groupe A gauche toute soutiendra ce plan de site.

Œuvre de deux architectes visionnaires Addor et Payot, **M. Hulliger** trouve que ce site est un exemple d'urbanisation réussi et perçu comme tel à l'étranger.

Il fait part du soutien de l'AIM à cette délibération.

**M. Hamann**, au nom du PDC, soutient inconditionnellement cette délibération.

Tous les groupes s'étant exprimés, **M. Ragavan** met au vote la **délibération n° 2009-38a**,

**relative au projet plan de site "Meyrin-Parc" n° 29'484-526**

---

Vu le projet de plan de site "Meyrin-Parc" n° 29'484-526 situé entre la rue des Boudines et les avenues Sainte-Cécile, de Vaudagne, de Mategnin et de Feuillasse et le concept énergétique réalisé pour ce plan;

Vu le plan d'aménagement n° 24'386-526 adopté le 24 juin 1960 et qui est à l'origine de "Meyrin-Parc";

Vu les réalisations exceptionnelles de Georges Addor et Louis Payot: la campagne Cayla (1952-1953), le parc de Budé (1958-1962), la cité-satellite de Meyrin (1960-1963) et celle du Lignon (1963-1971);

Vu l'intérêt porté par l'œuvre sur le plan local et national, notamment pour le patrimoine suisse;

Vu l'importante recherche en cours (inventaire, évaluation qualitative, recommandations) effectuée à l'EPFL sous la direction de Franz Graf sur l'œuvre de Georges Addor sur mandat de l'Office du patrimoine et des sites - DCTI - Canton de Genève;

Vu le projet d'une monographie consacrée à l'œuvre de Georges Addor et Louis Payot par la section genevoise de la Fédération des architectes suisses dans le cadre des monographies portant sur les architectes modernes genevois;

Vu les atteintes irréversibles portées à Genève à certains immeubles du patrimoine de Georges Addor et Louis Payot;

Vu le nombre important de rénovations en cours sur ce parc immobilier et le risque d'atteinte à la substance de ce patrimoine;

Vu les observations reçues par le Canton et la Commune pendant le délai d'enquête publique du 22 juin au 22 juillet 2009;

Vu les art. 38 et suivants de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) L 4 05 du 4 juin 1976;

Vu l'article 30, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission urbanisme mobilité et logement;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 novembre 2009,

## DECIDE

### A L'UNANIMITE, SOIT PAR 25 OUI

de préviser favorablement le projet de plan de site n° 29'484-526, sous réserve de la modification du plan de site et règlement permettant l'extension mesurée de la crèche des Boudines.

\* \* \*

17. **Délibération n° 2009-24a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 960'000.- destiné à la reconstruction et agrandissement de l'annexe de la ferme de la Golette et du couvert. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (M. Hulliger, AIM).**

**M. Hulliger** donne lecture de son rapport:

*"Le 14 mai 2008, tout le monde se souvient qu'un incendie a ravagé l'annexe de la ferme de la Golette. Cette annexe servait de local destiné aux activités parascolaires. Le 25 février 2009, une commission conjointe des travaux publics & de la petite enfance et école est convoquée afin de nous présenter un projet destiné à réhabiliter ce lieu, projet qui débouchera sur une délibération que le Conseil administratif nous présentera à l'automne.*

*Aujourd'hui, il n'est question que de prendre connaissance d'options et propositions d'agrandissement du lieu.*

*Mme Ecuyer et M. de Préville présidents cette commission conjointe, en présence de M. Sansonnens, Mme Rebetez, pour la petite enfance et écoles et MM. Morand et Vaucher pour les SUTPE.*

*M. Necker, architecte mandaté pour cet avant projet, est présent.*



*Question principale à l'ordre du jour: quel avenir devons-nous offrir à ce bâtiment? L'idée est de concevoir un bâtiment polyvalent. M. Morand ouvre les feux pour nous présenter un état des lieux. La situation, avant l'incendie, faisait état de 100m<sup>2</sup> de plancher, une isolation thermique et phonique inexistante, ainsi que d'un mur borgne côté manège. L'idée principale serait d'augmenter la surface en rognant sur le couvert. On pourra ainsi agrandir la surface de 60%, ce qui permettrait de créer des locaux supplémentaires pouvant servir entre autres de salle de goûter. Au rez-de-chaussée, trois parties distinctes sont prévues, à savoir un coin goûter, un hall d'entrée avec vestiaires, ainsi qu'un sanitaire. Un nouvel escalier intérieur accéderait à l'étage. On garde les murs existants avec une isolation thermique renforcée. Une ouverture est prévue pour accéder au couvert. A l'étage, quatre zones d'activités seraient modulables. La structure proposée est en bois, permettant d'intégrer une isolation thermique. Montant global estimé à la louche: CHF 850'000.-. L'assurance remboursant la somme de CHF 460'000.-, le montant réel à assumer par la Commune se monterait à CHF 390'000.-.*

*Mme Rebetez explique que le SUTPE a prospecté pour établir les besoins du parascolaire avant de mandater un architecte pour ensuite présenter le projet aux intéressés, qui se sont montrés très satisfaits du résultat.*

*Les commissaires se lancent dans les questions. Nombre d'enfants pouvant être accueillis ? Maximum 42. Pourquoi n'y a-t'il pas plus de sanitaires? A cause de la structure existante, qui ne permet pas beaucoup de marge de manœuvres. Pourquoi ne pas tout détruire et reconstruire ? A cause de la proximité de la ferme de la Golette. Construire aussi près ne serait plus autorisé aujourd'hui. Seule une rénovation de l'existant est possible.*

*Pourquoi ne pas supprimer l'escalier extérieur pour élargir le bâtiment? Un arbre nous en empêche et l'escalier existant peut servir de sortie de secours.*

*Avez-vous prévu un toit mansardé? Non, pour des raisons thermiques, les combles ne seront pas accessibles.*

*Le problème du seul sanitaire et du lave-main symbolique fait grimacer les commissaires. Pourquoi n'y en a-t'il pas à l'étage? C'est un choix. Plus de sanitaires impliquent moins de surfaces utilisables.*

*Puis les questions du couvert: les tables et bancs seront-ils aménagés ? Non, par crainte du vandalisme, mais on peut l'envisager plus tard.*

*Quand sera-t-il du standard Minergie ? On a fait au mieux, mais c'est difficile en raison de la structure du bâtiment.*

*Enfin surgissent les questions relatives aux personnes à mobilité réduite. Qu'est-ce qu'y est prévu ? Rien, pour des raisons de surcoût évidentes.*

*Un commissaire s'inquiète: malgré l'agrandissement proposé, les surfaces restent réduites. Il propose d'empiéter encore plus sur le couvert.*

*M. Morand explique que le bâtiment est petit et que c'est la seule manière de l'optimiser au maximum. Il trouve le projet bien équilibré.*

*En fin de séance, les deux commissions se prononcent à l'unanimité pour poursuivre le projet présenté. Le Conseil administratif a pour mission de concocter une délibération y relative pour l'auteur.*

### **Rapport de la commission du mercredi 14 octobre 2009**

Lors du Conseil municipal du 6 octobre, une délibération d'un montant de CHF 960'000.- présentée par le Conseil administratif est renvoyée en commission. C'est le mercredi 14 octobre que la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments, va une nouvelle fois se pencher sur cet objet. On prend les mêmes à savoir M. de Préville à la présidence, M. Sansonnens, conseiller administratif, MM. Morand et Vaucher pour l'administration. M. Necker est également de retour parmi nous.

En préambule, M. Morand explique qu'il aurait bien voulu revenir en commission plus tôt, mais que le retour des soumissions s'est cruellement fait ressentir. Mais si la commission se prononce favorablement le soir du 14 octobre et que le Conseil municipal accepte le projet, les travaux pourront commencer dès la fin du délai référendaire.

Parole est donnée à M. Necker, qui reprend le programme proposé. Suite aux remarques faites en février, il présente les modifications apportées au projet. L'ouverture entre le coin goûter et le couvert sera agrandie. L'espace sous l'escalier prévoit un espace de rangement ainsi qu'une cabine téléphonique. Un deuxième WC et des lave-mains seront installées au rez-de-chaussée. L'accès facilité aux handicapés se fera par une mise à niveau des sols au rez-de-chaussée.

En ce qui concerne Minergie, des efforts seront entrepris en ce qui concerne les matériaux d'isolation et la mise en place de triple vitrage. Le programme lui-même ne subit pas de profondes modifications. On nous informe que le chauffage se fera par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur et d'une sonde géothermique.

Les coûts sont abordés pour nous expliquer l'augmentation de CHF 113'000.- par rapport à la première estimation. Sanitaires: CHF 20'000.-, mise à niveau du rez-de-chaussée: 15'000.-, construction bois: 15'000.-, crépis et vitrage: 23'000.-, mobilier CHF 22'000.-, assurance CHF 18'000.-.

La discussion va essentiellement tourner autour de quatre axes:

1. l'accès aux personnes handicapées
2. la cabine téléphonique
3. le local pour le concierge
4. Minergie

Le premier point préoccupe bon nombre de commissaires; certains veulent un ascenseur, d'autres pas. Coût annoncé: au minimum CHF 160'000.-. Cela fait beaucoup pour une utilisation très aléatoire. Exemple nous est donné avec l'école de Cointrin où l'ascenseur n'a jamais vu passer un seul enfant handicapé. Les commissaires grimacent. Une proposition de présenter une délibération parallèle incluant un ascenseur est faite.

Une autre demande est formulée et propose de rajouter, dans le décide, un point 6 afin de prévoir des mesures conservatoires.

Deuxième point la cabine téléphonique: à l'ère des téléphones portables est-ce bien judicieux? En fait, c'est le terme qui a mal été choisi. Il ne s'agit que de prévoir un lieu fermé avec un téléphone.

*Troisième point: le local concierge. Un commissaire craint que cette appellation ne fasse croire que le concierge ne se l'approprie pour un usage personnel. Il préfère le remplacer par local de rangement.*

*Dernier point: Minergie. Un tel bâtiment doit-il vraiment être conforme aux normes Minergie ? M. Morand rappelle que le Conseil municipal a voté une résolution, demandant que toutes les nouvelles réalisations en tiennent compte. Il s'est donc senti obligé de s'orienter vers cette solution.*

*Le président passe aux amendements proposés:*

- 1. délibération parallèle avec ascenseur, **refusé** par 6 non, 3 oui et une abstention.*
- 2. ajouter un point 6 dans le décide pour des mesures conservatoires, **accepté** par 9 oui et un non.*
- 3. ajouter dans le titre le mot agrandissement, **accepté** à l'unanimité.*

*Tacitement, le terme concierge, qui apparaît sur les plans, sera remplacé par "local divers".*

*Au vote final la délibération n° 2009-24 est préavisée favorablement par 9 oui et une abstention."*

**M. Schweizer** déclare que le groupe UDC soutiendra cette délibération. Il souligne que sa demande d'ascenseur pour les personnes à mobilité réduite, était motivée par sa volonté d'avoir une vision plus large lors de chaque rénovation de bâtiment. Il rappelle que, durant la commission, il avait été discuté de la possibilité de mettre ces locaux à disposition des aînés. Il espère que, dans le futur, cette problématique sera prise en compte.

**M. Boccard** donne lecture de la position des Verts:

"Les Verts de Meyrin-Cointrin sont contents que l'on applique pour la première fois sur un bâtiment communal les hauts standards d'économie dit Minergie, faisant suite à une résolution déposée par les Verts.

De plus ce projet a fait l'objet de plusieurs rencontres avec les futurs professionnels pour définir les différents besoins en terme d'aménagement et en même temps à laisser ouvert une affectation future pour d'autres activités. Ce qui est bien entendu positif.

Ce projet est en pleine adéquation avec nos valeurs, c'est pourquoi, comme vous pouvez vous en douter, nous voterons favorablement la délibération qui nous est soumise ce soir."

**Mme Ecuyer** fait part de la déclaration des radicaux:

"La reconstruction de l'annexe de la Golette, telle que le projet nous a été présenté, va favoriser la mise à disposition du parascolaire et des associations, des locaux polyvalents, dont notre commune a grand besoin. Les améliorations apportées au projet initial justifient l'augmentation du crédit qui sera fortement diminué par le remboursement de l'assurance incendie.

Le groupe radical acceptera cette délibération."

**M. Chambers** déclare que le groupe PDC est favorable à cette rénovation. Toutefois, il regrette le choix des hauts standards énergétiques pour ce type de bâtiment, puisque le montant s'en ressent fortement et estime que ce genre de bâtiment n'en a pas besoin.

Il demande qu'à l'avenir ce genre de rénovation ne soit pas forcément soumise aux normes des hauts standards énergétiques, d'autant plus que ce bâtiment ne sera utilisé que quelques heures par jour.

Il regrette également que la fin des travaux soit prévue d'ici une année et aurait souhaité que ces travaux soient terminés pour la rentrée scolaire 2010.

Néanmoins, il annonce que le PDC votera favorablement cette délibération.

**M. Hulliger** trouve que le compromis trouvé pour cette rénovation est excellent, entre autres, du point de vue de la répartition des surfaces. Il pense que l'option de la mobilité réduite était trop onéreuse pour l'usage prévu de ce bâtiment.

Le groupe AIM soutiendra cette délibération.

Les remarques de **Mme Riman** vont dans le même sens que M. Hulliger et elle votera favorablement cette délibération.

**M. Robert** déclare que les socialistes soutiendront ce projet de rénovation.

La parole n'étant plus demandée, M. Ragavan soumet au vote la **délibération n° 2009-24a**,

**relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 960'000.- destiné à la reconstruction et agrandissement de l'annexe de la ferme de la Golette et du couvert**

---

Vu l'incendie ayant eu lieu en mai 2008;

Vu l'augmentation des besoins en locaux pour les activités parascolaires;

Vu les demandes d'usage de locaux polyvalents;

Vu la volonté communale de construire selon les concepts du développement durable;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics & petite enfance et écoles conjointe du 25 février 2009;

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments du 14 octobre 2009;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 novembre 2009,

**D E C I D E**

**PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

1. d'ouvrir un crédit de construction de **CHF 960'000.-** destiné à la reconstruction et l'agrandissement de l'annexe de la ferme de la Golette et du couvert,
2. de prévoir des mesures conservatoires en vue de réaliser un ascenseur,
3. qu'une somme de CHF 457'000.- sera remboursée par l'assurance incendie,
4. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
5. d'autoriser le Conseil administratif, pour financer ces travaux, à contracter un emprunt à hauteur de CHF 960'000.-,
6. d'amortir la dépense nette prévue s'élevant, après déduction du remboursement de l'assurance, à CHF 503'000.-, en 20 annuités dès 2011 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 08.331.

\* \* \*

18. **Délibération n° 2009-46a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 337'300.- destiné aux travaux de rénovation partielle, y compris le désamiantage de la cuisine, de l'auberge communale. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (M. Brulhart, S).**

**M. Brulhart** donne lecture de son rapport:

*"M. de Prévile, président, ouvre la séance à 20h50, procède aux salutations d'usage et accueille M. Mottier, ingénieur, chargé de présenter les futurs travaux de la cuisine de l'Auberge communale.*

**Présentation des travaux et des coûts**

*Il est profité du changement de locataire à l'Auberge communale pour entreprendre des travaux de mise aux normes obligatoires suite au contrôle technique des SIG où des problèmes d'infiltration d'eau ont été décelés au niveau du sol de la cuisine, risquant de provoquer des électrocutions voire des incendies.*

*De plus, suite à une étude plus approfondie, le bureau d'ingénieur a fait état de la présence d'amiante dans les colles et les joints du carrelage de la cuisine.*

*M. Devaud explique qu'en tant que propriétaire, la Commune est tenue de mettre ses installations aux normes pour ne pas se voir attribuer des conséquences civiles et pénales en cas d'accident.*

*La travaux s'avérant lourds et longs puisqu'ils s'échelonnent sur deux mois et que la présence d'amiante augmente considérablement les coûts, des devis pour les différents travaux ont été demandés selon le principe des AIMP.*

*M. Dessimoz intervient pour insister sur le caractère d'urgence.*

**Questions/Réponses**

*Un commissaire aimerait savoir s'il a été prévu de remédier aux problèmes d'infiltrations et si l'on en connaît la source ?*

*M. Dessimoz expose que le problème se situe uniquement dans le sol de la cuisine dans laquelle il a été prévu d'enlever toutes les conduites : eau, électricité et gaz se trouvant dans la chape pour tout remettre aux normes.*

*En ce qui concerne la source, l'infiltration provient de fuites de canalisations défectueuses se trouvant sous la chape.*

*Il précise que le gérant avait pour habitude de laver le sol à grande eau, ce qui a pu, peut-être, provoquer des dégâts à terme.*

*Il précise également que les travaux sont à effectuer à cause d'éléments défectueux qui, à la longue, peuvent entraîner des déprédations importantes et donc qu'un contrôle précis s'impose de manière à éviter que de tels problèmes ne se répètent.*

*Un commissaire se souvient que la cuisine a été réaménagée en 2004 et veut s'assurer que le mobilier sera conservé.*

*M. Devaud affirme que celui-ci sera conservé et que la société Retorex est en charge de la remise en état.*

*Un commissaire souhaite, au vu des frais déjà engagés pour cette Auberge, qu'il soit ajouté dans les "vu" de la délibération présentée ce soir, le montant des travaux de 2004 afin de disposer d'un historique financier des différents travaux.*

*M. Devaud précise en outre que ces travaux représentent un investissement considérable pour la Commune sachant que celle-ci ne perçoit que 10% du chiffre d'affaires réalisé.*

*M. Dessimoz explique que la modification de la nourrice d'entrée d'eau, afin d'installer un comptage autonome pour l'auberge et les chambres, concerne l'amenée d'eau chaude, froide, eaux usées, gaz, isolation. L'ensemble de cette intervention ne concerne pas uniquement la modification de la nourrice et ainsi, pour clarifier la répartition des charges, il a été décidé de modifier l'installation.*

*Un commissaire aimerait savoir combien coûte la production des chambres et du restaurant pour pouvoir établir une comptabilité logique ? Il demande encore s'il a été tenu compte des nouvelles normes en matière de cuisine au niveau du mobilier.*

*M. Dessimoz répond par l'affirmative en expliquant que cela a été confié à la société professionnelle Retorex, notamment en faisant une adaptation des tableaux de commandes des frigos.*

*Un commissaire comprend que les fuites peuvent provenir de sources différentes et se demande comment il faut procéder ? Il demande également s'il est possible d'avoir une idée des imprévus ?*

*M. Dessimoz explique qu'il serait possible de rechercher les fuites, mais que cela s'avère long et complexe. En ce qui concerne les imprévus, il cite l'exemple du plafond métallique de la cuisine, qu'il est prévu de supprimer, et qui engendre la modification de la structure de ventilation laquelle n'était pas programmée.*

*M. Devaud communique la planification idéale, à savoir, prise de décision fin octobre pour pouvoir démarrer les travaux début janvier.*

*Un commissaire apporte un amendement concernant les deux premiers "vu". Il propose de les remplacer par une seule phrase "Vu les infiltrations d'eau émanant de la chape du sol de la cuisine, dont les tuyaux d'eau ne sont plus étanches".*

*Le président comprend que les tuyaux puissent être poreux après 20 ans et se demande si un ferrailage léger ne pourrait pas protéger les gaines et les tuyaux.*

*M. Mottier précise que c'est surtout la dalle qui maintient le tout.*

*M. Dessimoz pense que le problème pourrait provenir du phénomène de corrosion au niveau de l'assainissement.*

*Selon M. Devaud, un ferrailage, même léger, ne lui semble pas nécessaire. Il informe encore qu'un trou de béton pour les alimentations sera prévu afin de rationaliser.*

Qui accepte d'adjoindre le montant des travaux de réaménagement de la cuisine de 2004 ? *Accepté à l'unanimité.*

Qui accepte la proposition d'un commissaire de remplacer les deux premiers "vu" par "Vu les infiltrations d'eau émanant de la chape du sol de la cuisine, dont les tuyaux d'eau ne sont plus étanches" ? *Accepté à l'unanimité.*

Correction de l'intitulé: remplacer "rafraîchissement" par "rénovation partielle" y compris le désamiantage exclusivement.

*M. Devaud rappelle que seule la cuisine est concernée.*

Qui accepte la correction de l'intitulé comme cité ci-dessus ainsi qu'au point 1 du décide ? *Accepté par 8 oui, 2 abstentions.*

Qui accepte la délibération n° 2009-46 de CHF 337'300.- destiné au financement des travaux de rénovation de la cuisine de l'Auberge communale ? *Accepté à l'unanimité."*

**M. Jimenay** fait part de la position des démocrates-chrétiens:

"L'auberge communale souffre profondément des marques laissées par festins, fêtes et autres ripailles. Alors qu'ils s'attendaient à remplacer quelques veines usagées et suintantes, les experts appelés à son chevet ont décelé des tumeurs d'amiante qu'ils se doivent d'extraire, voire d'extirper, sans délai.

L'opération sera coûteuse. C'est le seul moyen néanmoins de rendre à notre auberge une partie de sa prime jeunesse. C'est pourquoi le PDC uni votera cette résolution souhaitant que le Conseil administratif trouve rapidement la nouvelle star, le nouveau Vatel, qui accueillera avec amabilité nos concitoyens et fera danser leurs papilles au rythme d'une mélodie de délicieuses saveurs."

**M. Brulhart** donne lecture de la position des socialistes:

"Cette ancienne ferme datant du XVIIème siècle, jouissant d'une des plus belles situations de la Commune, est devenue depuis 1980 une magnifique auberge communale.

Il faut que nous donnions les moyens au nouveau gérant de pouvoir travailler dans une cuisine rénovée et équipée aux normes cantonales en vigueur afin de faire retrouver à notre Commune, une auberge de bonne renommée.

C'est pourquoi le parti socialiste accepte cette délibération n°2009-46a relative à la demande d'un crédit de CHF 337'300.-."

Au nom de l'UDC, **M. Schweizer** annonce le soutien à cette délibération, tout en signalant les coûts excessifs de nettoyage de fins de chantier. Il espère que les

travaux seront terminés fin février et souhaite pouvoir fêter l'ouverture de cet établissement sur invitation du Conseil administratif.

**M. Ragavan** soumet aux voix la **délibération n° 2009-46a**,

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 337'300.- destiné au financement des travaux de rénovation partielle, y compris le désamiantage de la cuisine, de l'auberge communale**

---

Vu les infiltrations d'eau émanant de la chape du sol de la cuisine dont les tuyaux d'eau ne sont plus étanches;

Vu les risques engendrés du fait que ces coulures tombent également sur les installations et le tableau électrique situés en sous-sol;

Vu l'obligation d'entretien qui nous a été signifiée par les Services Industriels;

Vu que les sondages effectués font apparaître des liants amiantés présents dans les colles de carrelages utilisées à l'époque tant dans les sols que sur les murs de la cuisine;

Vu la nécessité de procéder régulièrement à l'entretien de l'auberge communale aménagée en 1982;

Vu la délibération n° 40/2004 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 150'000.- destiné au rafraîchissement de l'auberge communale;

Vu les devis réunis aux fins de remise en état de l'ensemble;

Vu le changement de gérant et l'opportunité d'entreprendre rapidement une telle intervention;

Vu le devoir de la Commune de veiller à la pérennité de son patrimoine;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission travaux publics, gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 novembre 2009,

## **D E C I D E**

### **PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 337'300.-** destiné au financement des travaux de rafraîchissement de la cuisine de l'auberge communale,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue s'élevant à CHF 337'300.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,



4. d'amortir la dépense nette prévue s'élevant à CHF 337'300.- en 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 08.331 "Amortissements des crédits d'investissements", de 2011 à 2020.

\* \* \*

4. Résolution n° 2009-19 présentée par Mmes R. Ecuyer, J. Revillet, MM. M. Chambers, J. Charpier, F. Haldemann, P. Hamann, F. Hernot, J.-P. Hulliger, Y. de Préville, S. Ragavan, D. Schweizer, au nom de la commission d'urbanisme, mobilité et logement, relative à l'amélioration de la desserte en transports publics dès décembre 2010 à Meyrin. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (M. de Préville, Ve).

**M. de Préville** donne lecture de son rapport:

*"Suite à la pétition relative à la suppression de la ligne de bus n°28, annoncée par les TPG il y a quelques mois, des représentants de la Direction générale de la mobilité et des TPG sont venus présenter à notre commission l'état de leurs projets.*

*MM. Etienne (DGM) et Paulus (TPG) présentent alors la desserte des transports collectifs telle qu'elle sera le 13 décembre 2009 et le restera jusqu'en décembre 2010:*

1. *TCMC jusqu'à la Gravière avec deux lignes et des fréquences toutes les 5 à 10 minutes,*
2. *Bus 57 de la gare de Meyrin-Vernier à l'aéroport avec une fréquence toutes les 15 minutes,*
3. *Bus 56 entre la Meyrin-Village, Vaudagne et le CERN avec des fréquences toutes les 5 à 10 minutes,*
4. *Bus 54 prolongé entre Satigny et la gare ZIMEYSA des fréquences toutes les 30 à 60 minutes,*
5. *Bus Y ralliant Val Thoiry, le CERN, l'aéroport et Ferney-Voltaire.*

*A partir de décembre 2010, l'ouverture prochaine du centre IKEA va modifier la circulation autour de la Renfile, d'où de gros travaux sur la route du Nant-d'Avril à Vernier et une probable modification du tracé du Y et du 57.*

*Une offre RER est prévue avec de nouveaux horaires entre Genève et Bellegarde et 2 à 3 trains aux heures de pointe.*

*Ces messieurs nous ont également exposé les grandes lignes du plan directeur des transports collectifs pour la période 2011-2014, qui devra être approuvé par le Grand Conseil en avril 2010. Les objectifs de ce plan sont l'augmentation de la vitesse commerciale, une capacité de transports accrue, la création de lignes transfrontalières et l'organisation des transports collectifs autour du CEVA.*

*A partir de 2011, il y aura au niveau cantonal simplification du réseau de trams:3 lignes avec de plus grandes cadences. Pour Meyrin, cela signifie qu'une*

*seule ligne, la ligne 14, desservira notre Commune. La fréquence sera de 4,5 minutes à 6 minutes pour la Cité et de 9 à 12 minutes pour la Direttissima. Au niveau de la fréquence des trams rien ne devrait changer. En revanche, tous les trams, qui circuleront sur la commune de Meyrin, se rendront à Bernex en passant par Cornavin–Coutance et Bel Air, ce qui signifie qu'il faudra transborder pour se rendre aux Eaux-Vives ou à Carouge.*

*Les commissaires ont également été informés de la création probable d'une ligne de bus entre la Gravière et Ferney-Voltaire et du développement ferroviaire vers Coppet et Lancy.*

*Concernant le sort de la pétition relative à la ligne 28, la commission des transports du Grand Conseil a auditionné notre Commune, mais ne s'est pas encore prononcée.*

*Un commissaire demande les diagrammes des temps le long des grandes lignes de tram et de bus.*

*Il note également que, dès 2011, la Cité ne sera plus desservie que par une ligne de tram au lieu des deux annoncées depuis des années. Il lui est répondu que le tram ne sera pas plus rapide que le bus mais qu'il sera plus confortable, ce dont, bien entendu, toute la population se réjouira !! Donc des trois trams qui devaient desservir Meyrin et le CERN nous n'en aurons plus que deux! Et même si cela ne change rien au niveau des fréquences, ce qui reste à prouver, cela signifie plus de transbordements en ville.*

*Un autre commissaire s'émeut de l'impact que les modifications dans la zone de Pré-Bois auront sur le respect des temps. On lui répond que la raison des travaux à la hauteur de la Renfile est bien de minimiser cet impact.*

*Une commissaire regrette qu'il n'y ait plus qu'une ligne de tram sur la Cité avec des transbordements en ville, alors qu'aujourd'hui les Meyrinois peuvent aller sans transbordements à Carouge ou aux Eaux-Vives. Elle déplore également la baisse de fréquence de 7.5 à 15 minutes de la ligne 57 et constate que cette ligne ne correspond pas aux attentes formulées en début d'année.*

*Un commissaire rappelle la demande conjointe de Meyrin et Vernier qui demandait des cadences de 7.5 minutes pour le 57 et le prolongement de la ligne 54 jusqu'à la Citadelle, demandes non satisfaites par ce qui nous a été présenté. Il note que la desserte entre Meyrin-Village et Cité est également absente à partir de la mise en service de la Direttissima.*

*M. Etienne lui dit que ce sont des considérations économiques (on s'en serait douté !) qui ont fait baisser les fréquences. L'objectif des TPG est de satisfaire le maximum de communes avec les moyens limités qu'ont les TPG (pleurs).*

*Un autre commissaire voudrait savoir si le service des Noctambus sera affecté et il lui est répondu que non.*

*La discussion s'anime et les propos s'échauffent. Un commissaire déclare qu'il y a une forte dégradation des prestations et observe que les promesses faites ne sont pas tenues. Il indique que la ligne Y fait double emploi avec la 57 sur une partie de son trajet.*

*Un commissaire cherche à savoir comment on évalue les flux de passagers sur les lignes. Il exprime également ses réserves quant aux transbordements à Blandonnet à cause de la capacité limitée de l'ascenseur.*

*M. Paulus dit que la plupart des véhicules sont munis de systèmes de comptage et que le personnel sur le terrain fait des observations. Il précise que les moyens financiers sont la cause qui limite les possibilités (quelle surprise !)*

*Un commissaire propose de former une commission pour analyser la question des petits bus sur notre territoire. Il demande ce qu'il en est du dépôt tram-bus à Vernier. Ce à quoi M. Paulus lui annonce benoîtement qu'il verra le jour bientôt à la hauteur du café de l'Aviation, ce qui entraînera une nouvelle coupure de la route de Meyrin pour pouvoir mettre en place l'aiguillage que l'on a un peu oublié de faire cette année (bonjour la planification !)*

*Le président fait observer à MM. Etienne (DGM) et Paulus (TPG) l'accueil fort nuancé que les commissaires présents font aux projets qui leur ont été présentés ce soir et forme des vœux pour que l'inspiration visite rapidement la DGM et les TPG pour que les attentes de Meyrin soient entendues."*

**Mme Revillet** fait part de la position des socialistes:

"Si la mise en service du tram jusqu'à Meyrin-Cité en décembre 2009 nous réjouit, nous sommes très mécontent-e-s de l'offre de bus accompagnant cette réorganisation des transports dans notre commune.

En effet, après le report aux calendes grecques du tronçon TCMC Meyrin-ouest reliant le Village à la Cité, nous avons demandé qu'un bus assure une bonne liaison entre ces deux pôles importants de notre Commune. Il n'en a pas été tenu compte, puisque ce tronçon ne sera plus desservi dès décembre 2010. On nous parle d'une hypothétique prolongation de la ligne 54 (Satigny/ Meyrin/Citadelle) à créer d'ici 2014 ...

Quant à la ligne 57 reliant Meyrin, la Zimeysa et l'aéroport, sa fréquence à 15 minutes est tout à fait insuffisante. D'où notre demande de revenir à la précédente proposition des TPG qui était de 7,5 minutes.

La majorité de la commission d'urbanisme, mobilité et logement a donc demandé au SUTPE de préparer une résolution demandant au Conseil administratif d'intervenir auprès des autorités compétentes afin d'obtenir une liaison entre le Village et la Cité, ainsi que le doublement de la fréquence de la ligne 57 pour atteindre les 7,5 minutes aux heures de pointe.

Le groupe socialiste acceptera cette résolution."

**Mme Doudin** présente la déclaration des Verts:

"Les Verts se sont battus pour que l'on réalise le plus rapidement possible le prolongement du tram jusqu'à Meyrin afin que les Meyrinois ne soient pas trop longtemps contraints de transborder aux Avanchets et soient desservis directement par un moyen de transport nettement plus confortable que les bus. De nombreux Meyrinois, vivant à une distance raisonnable des arrêts de tram, seront donc heureux de bénéficier de ce moyen de transport pour se rendre en ville sans transbordement. Celles et ceux qui auront besoin d'un bus de rabattement seront par contre, à juste titre, déçus. Le bus 57, dont le tracé est favorable aux uns et moins favorable aux autres, vaut en tous cas la peine d'être testé. Il relie des parties de notre Commune qui ne l'étaient pas jusqu'alors. Il offre une desserte vers une gare du RER. Compte tenu des améliorations prévues ces prochaines années sur le RER, cela est un point positif important.

Les Meyrinois de la Cité disposeront d'un bus direct jusqu'à l'entrée de l'Hôpital de la Tour. Cela en rassurera plus d'un qui s'inquiétaient. Un transport direct en

direction de l'aéroport est offert à tous ceux qui, moins mobiles, ne voudront pas transborder à Blandonnet. Il est vrai que de nombreux Meyrinois préféreront prendre le tram et changer à Blandonnet où l'attente devrait être de courte durée compte tenu que quatre bus différents (Y, 28, 23 et 57) se rendront directement de Blandonnet à l'aéroport.

Ce qui est décevant et inacceptable est la fréquence prévue du bus 57, raison pour laquelle nous soutenons la résolution élaborée par la commission d'urbanisme, mobilité et logement demandant de doubler aux heures de pointe la fréquence prévue actuellement.

A partir du 13 décembre 2009, les habitants de Meyrin-Village n'auront plus d'accès en transport public au centre commercial. Dans une année, ils pourront se replier sur le centre commercial de Balexert qu'ils atteindront en quelques minutes grâce à la Direttissima. Pendant une année, ils prendront leurs voitures et iront où ils voudront ou le bus 56 jusqu'à Vaudagne, lieu de transbordement pour les trams 14 et 16 qui iront jusqu'à Forum.

Quoiqu'il en soit, le renoncement d'une ligne de tram et maintenant de bus entre le Village et la Cité consacre une nouvelle coupure de notre Commune. L'aéroport nous a coupés de Cointrin il y a bien longtemps. Les transports publics s'apprêtent maintenant à séparer le Village de la Cité. Rappelons que les Verts avaient notamment défendu le tracé officiel initial, précisément parce qu'il reliait structurellement les deux parties de notre Commune. Il représentait la colonne vertébrale d'une commune définitivement unifiée. Celles et ceux, qui ont contesté ce tracé, ont offert à l'Etat l'opportunité de renoncer à ce lien important. Peut-être Mark Müller leur offrira-t-il en remerciement un prolongement du tram à Champs-Frêchets. Meyrin aura ainsi perdu sa colonne vertébrale et gagné un coccyx.

Le grand perdant est évidemment le centre commercial, mais ses dirigeants ne l'ont-ils pas cherché par leur opposition au tram plutôt que de s'associer à la Commune pour faire avancer le dossier de l'aménagement du cœur de la Cité avec un accès couvert et direct de l'arrêt Forum au centre commercial ?

Les habitants de Meyrin-Village disposeront dès fin 2010 d'une liaison directe et rapide vers la ville et se réjouiront de ne plus avoir à se balader dans la Cité avant de regagner le centre de Genève. Pour les habitants du Village, les bus 57 et Y remplaceront le 28 jusqu'à l'aéroport. En revanche, ils seront coupés définitivement de la Cité dans une année. Nous avons une année pour y remédier; dans un premier temps en donnant à travers la résolution de ce soir un mandat clair au Conseil administratif pour qu'il fasse pression sur le Grand Conseil dans le but que ce dernier apporte les modifications souhaitées au Plan directeur des transports collectifs.

Si nous ne devons pas être entendus par le Canton, alors les Verts demanderont que la Commune mette sur pied un petit bus local gratuit pour suppléer à cette malheureuse décision de l'Etat et des TPG.

En conclusion, nous soutenons les deux demandes de la résolution et voterons donc favorablement en espérant une unité du Conseil municipal sur ce sujet."

**M. Hulliger** fait part d'une erreur dans la procédure, puisque l'entrée en matière n'a pas été votée.

S'accordant sur cette méprise, **M. Ragavan** met aux voix le vote immédiat, qui est accepté à la majorité évidente.

Plus virulent, **M. Hulliger** constate avec amertume qu'il aurait fallu agir beaucoup plus tôt. Il juge la prochaine liaison de tram bancale et les lignes de bus insatisfaisantes, ce qui accentuera le découragement des Meyrinois, puisqu'une ligne a été supprimée, que le bus 57 aura une fréquence de 15 minutes et fera un détour par Vernier. Il déplore qu'il n'y ait plus de lien avec l'aéroport. Il présuppose que l'avenir des transports publics à Meyrin risque d'être compromis, vu le manque de rentabilité à prévoir face à des lignes peu pratiques pour les usagers.

Par conséquent, il demande que son nom soit retiré du libellé, sans pour autant signifier son refus de la résolution.

**M. Hulliger** rappelle que, durant cette séance de commission, il avait proposé d'élaborer une résolution pour soutenir la pétition du bus 28, élément qui n'a pas été cité dans le rapport de M. de Préville. Il déclare que la commission était plutôt favorable pour attendre la décision du Grand Conseil et malheureusement aujourd'hui, cette attente s'est révélée négative pour le Conseil municipal.

**M. Tremblet** fait part de la position des démocrates-chrétiens:

"Deux mois! Il aura fallu attendre deux mois pour que nous puissions enfin recevoir en commission d'urbanisme, mobilité et logement les responsables du dossier TCMC à la Direction générale de la mobilité et aux TPG pour qu'ils viennent nous présenter le réseau de lignes de rabattement prévu pour le 13 décembre prochain. C'est en effet dès la reprise à la fin août que j'ai demandé à l'administration de convoquer les représentants de ces deux instances et ce n'est que le 28 octobre que nous avons découvert à quelle sauce les Meyrinois allaient être mangés par les transports publics!

Et bien autant le dire tout de suite, la sauce sera insipide! Si nous avons accepté, pour une large majorité d'entre nous, de voir la ligne 28 disparaître à Vernier, quand bien même elle ait été le fruit d'une longue bataille, dont j'avais été à l'origine, c'était pour voir arriver une offre de qualité.

Après une discussion parfois difficile avec nos voisins de Vernier et de Satigny, nous avons trouvé une solution qui pouvait satisfaire les trois communes et c'est alors que, le 3 mars dernier, nous approuvions une résolution qui présentait un réseau digne de ce que nous étions en droit d'attendre, qui permettait vraiment d'amener un grand nombre d'usagers du tram, sans trop saler l'addition finale à la charge des TPG.

Mais ce qu'ils nous proposent est tellement insipide que le sel, ils ont dû l'oublier !

Si nous pouvons comprendre qu'il est difficile d'avoir dès maintenant le réseau auquel nous avons aspiré, il est indispensable de continuer à mettre la pression pour que, dès la mise en service de la Direttissima en décembre 2011, nous puissions réellement offrir à nos concitoyens ce que nous avons imaginé pour Meyrin.

Les deux points de cette délibération nous semblent indispensables pour que les transports publics à Meyrin soient véritablement un succès demain et ne se limitent pas à n'avoir fait que de remplacer un bus surchargé par un tram vide !

Nous vous invitons donc, tout comme le groupe PDC, à soutenir unanimement cette résolution.

Je vous remercie de votre attention."

**M. Schweizer** déplore les mensonges et les tromperies que les responsables de la DGM et des TPG ont fait miroiter au Conseil municipal. Il fait part de l'insatisfaction générale concernant la ligne de tram. Il regrette que celui-ci n'ait pas continué par la route des Boudines pour passer devant la rue des Champs-Fréchets. Il estime que la situation s'est empirée, puisque les lignes de bus donnaient satisfaction à tout le monde, ce qui est loin d'être le cas pour le nouveau plan des transports.

D'autre part, il rappelle que l'association des commerçants industriels a fait opposition à la Direttissima afin de demander qu'une liaison entre le cœur du Village et la Cité de Meyrin soit prévue.

**M. Charpier** adhère aux différents points soulevés par MM. Tremblet, Hulliger et Schweizer et votera favorablement la présente résolution.

Il est en désaccord, toutefois, avec l'intervention de Mme Doudin, qui prétend que si certains membres du Conseil municipal n'avait pas soutenu la pétition de l'AHVM demandant que le tracé du TCMC passe par les Champs-Fréchets, le barreau Vaudagne n'aurait probablement pas été supprimé.

**M. Haldemann** estime qu'avant de déclamer que le tracé du tram ne satisfait pas la population, il serait plus judicieux d'observer son fonctionnement durant quelques mois et ensuite seulement, en tirer des conclusions.

En ce qui concerne cette résolution, il fait part du soutien du groupe radical aux deux objectifs, à savoir une liaison entre le Village et la Cité, et l'augmentation de la fréquence de la ligne 57, ce qui permettra la liaison avec l'aéroport sans transbordement. Il garde espoir de pouvoir négocier une meilleure desserte si nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, **M. Ragavan** met aux voix la **résolution n° 2009-19a**,

**présentée par Mmes R. Ecuyer, J. Revillet, MM. M. Chambers, J. Charpier, F. Haldemann, P. Hamann, F. Hernot, Y. de Préville, S. Ragavan, D. Schweizer, au nom de la commission d'urbanisme, mobilité et logement, relative à l'amélioration de la desserte en transports publics dès décembre 2010 à Meyrin**

---

Vu l'étude de desserte en transports publics menée conjointement par les communes de Satigny, Meyrin et Vernier, dans le cadre du projet de desserte 2010 lié à l'arrivée du tramway à Meyrin;

Vu le préavis de la commission intercommunale consultative des transports (CICT) réunie le 8 janvier 2009;

Vu la résolution n° 2009-04 adoptée le 3 mars 2009 sur ledit sujet;

Vu la résolution n° 2008-23a, adoptée le 7 octobre 2008 préavisant favorablement la modification de la demande fédérale de concession d'infrastructures ferroviaires concernant la construction de la «Direttissima» sous condition notamment:

- de la construction immédiate de la branche "Vaudagne ouest" simultanément au chantier TCMC actuellement en cours;

- de la garantie du maintien de la liaison actuelle "Vaudagne ouest" reliant le Village et la Cité par une ligne de bus performante, intégrée à "l'offre de base" des bus, tant que cette branche de tramway n'est pas construite;

Vu l'adoption le 7 octobre 2009 par le Conseil d'Etat du plan directeur des TPG pour la période 2011-2014;

Vu la présentation faite par les représentants de la DGM et des TPG devant la commission de l'urbanisme, mobilité et logement du 28 octobre 2009;

Vu la loi sur le réseau des transports publics (LRTP) H 1 50 et son règlement d'exécution H 1 50.01;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 17 novembre 2009,

## DECIDE

### PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

de charger le Conseil administratif d'intervenir auprès des autorités compétentes afin d'obtenir, au plus tard pour la mise en service de la Direttissima du TCMC:

1. une liaison autobus entre le Village et la Cité afin de maintenir une liaison existante et vitale pour les habitants des quartiers concernés,
2. de doubler la fréquence de la ligne 57 pour atteindre les 7,5 minutes aux heures de pointe conformément à l'étude de desserte en transports publics menée conjointement par les communes de Satigny, Meyrin et Vernier, dans le cadre du projet de desserte 2010 lié à l'arrivée du tramway à Meyrin.

\* \* \*

5. **Résolution n° 2009-18 présentée par Jean-Philippe Hulliger au nom de l'AIM relative au maintien de la ligne de bus n° 28 tel que demandé par la pétition n° 1689 adressée au Grand Conseil.**

**M. Ragavan** met aux voix le vote immédiat, qui est accepté à la majorité évidente.

Suite à la réserve de la commission de demander le maintien de la ligne 28, **M. Hulliger** a proposé d'en présenter une en son nom sans attendre la décision

du Grand Conseil. Il pense que le Conseil se trouve à une période charnière et qu'il faudrait faire pression avant que le vote du Grand Conseil n'ait lieu.

Il rappelle que Vernier a obtenu l'arrivée du bus n° 9 aux Avanchets.

A Genève également, les autorités se battent pour maintenir certaines lignes de bus, tandis qu'à Meyrin, c'est le désert !

Si cette résolution est acceptée, il est persuadé que la population signataire aura l'impression que les autorités la soutiennent, contrairement à l'opinion actuellement en cours. En cas d'échec, les Meyrinois auront au moins l'impression d'avoir été soutenus par leurs autorités.

**M. Hulliger** demande le vote nominatif pour cette résolution.

**Mme Doudin** donne lecture de la position des Verts:

"Disons-le d'entrée. Nous comprenons que 4500 personnes aient signé cette pétition. Quand l'Etat informe aussi mal les citoyens, quand à moins d'un mois de l'inauguration du tram, les habitants ne sont toujours pas informés des lignes de bus et de leurs fréquences, il est normal de s'attacher à ce qu'on a obtenu de haute lutte, à savoir la ligne 28. Ce que nous mettons en cause, c'est la politique d'information lamentable de l'Etat en matière de transport public, qui se limite à nous annoncer les déviations dues au chantier, comme si les usagers des transports collectifs n'avaient pas aussi un droit légitime à être informés des changements d'habitudes que les TPG et l'Etat leur ont concoctés.

Ceci étant dit, après avoir pris connaissance de l'ensemble des modifications, il nous semble que pour les Meyrinois l'accès à l'aéroport sera dorénavant plutôt amélioré avec certes un transbordement à Blandonnet, mais une meilleure fréquence grâce aux 4 lignes de bus qui couvriront le trajet Blandonnet – Aéroport. Nous saluons au passage la possibilité d'une liaison Hôpital de la Tour – Blandonnet-Ferney qui permettra aux Meyrinois de se rendre au marché et au cinéma de Ferney en transport public sans avoir à descendre jusqu'à Cornavin. Pour les personnes à mobilité réduite qui veulent éviter un transbordement à Blandonnet, le bus 57 offre un accès sans transbordement, certes au prix d'un trajet plus long pour les habitants de la Cité. Pour les personnes comme M. Hulliger, habitant le quartier de Monthoux ou Edmond-Rochat, les arrêts Veyrot et Alphonse-Large sont idéalement situés pour les amener directement à l'aéroport. C'est donc tout à l'honneur de M. Hulliger de défendre une cause qui n'est pas dans son intérêt personnel, ni dans celui de ses voisins proches. Il est vrai qu'un doute plane encore sur le tracé de ce 57 et de l'Y durant les travaux d'IKEA.

En conclusion, il ne nous semble pas judicieux de nous battre prioritairement pour le maintien du 28, cause qui nous semble pas aussi défendable que les deux revendications de la résolution n° 2009-19.

Les Verts voteront défavorablement ou s'abstiendront, l'abstention signifiant plutôt un agacement à l'égard d'un Etat qui est incapable d'avoir une politique de communication et d'information moderne, plutôt qu'une conviction réelle de la nécessité absolue de maintenir le bus 28."

**M. Schweizer** trouve également que la communication de l'Etat laisse à désirer. Il déclare soutenir le projet de maintien de la ligne 28 et votera favorablement cette résolution.



Suite aux différentes prises de parole, **M. Hulliger** relève que la ligne 57 n'est pas comparable avec la 28. En effet, la liaison Village-Cité est primordiale et sera prétéritée dans la desserte proposée par l'Etat.

**M. Jimenay** donne lecture de la position du PDC qui donne la liberté de vote à ses partisans:

"Vous l'avez entendu lors du traitement du point précédent, sous prétexte de planification moderne, les accords passés et préalablement proposés par des experts, ont été balayés d'un revers de la main par la DGM, péjorant encore un peu plus le service des transports collectifs, au départ de, dans et vers la ville de Meyrin.

Ainsi, en fait de mobilité, on devrait traduire le sigle DGM par Dieu Garde Meyrin.

Le PDC, réuni en concile, a entériné les visions diverses et partagées de ses membres et a donc décidé, démocratiquement, que chacun de ses élus investisse sa responsabilité individuelle dans ce vote.

Pour ma part, je vous invite, selon la bonne vieille valeur helvétique, la plus marquante que l'on connaisse de par le monde, *un pour tous et tous pour un*, à soutenir massivement unanimement cette résolution."

**M. Haldemann** estime que la démarche de M. Hulliger arrive un peu tardivement, en fin de processus et peut-être en dernier recours. Il rappelle que le Conseil municipal a accepté la résolution précédente qui demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des autorités compétentes. Il propose de repenser la mobilité Village-Cité-Aéroport plutôt que de demander le maintien de la ligne 28.

Il annonce que le groupe radical aura la liberté de vote.

**M. Sansonnens** estime incohérent de voter le même soir deux résolutions qui sont contradictoires. La nécessité d'avoir un autobus assurant la liaison entre le Village et la Cité, de vouloir augmenter la fréquence du 57 toutes les 7.5 minutes et en même temps voter pour redemander la ligne du 28, est une aberration selon lui.

Il rappelle qu'une action est en cours, à savoir la pétition au Grand Conseil pour conserver la ligne 28 et il est incohérent de revenir à la charge sans connaître sa prise de position. Il estime que le vote de cette résolution risque, au contraire, de desservir Meyrin.

D'autre part, il relève plusieurs inexactitudes dans les propos, quant au tracé de la ligne 57, puisqu'elle passera par les arrêts de Jardin alpin, Forumeyrin, bien qu'elle délaissera Sainte-Cécile. Par contre elle desservira l'intérieur de la Cité (Boudines, rue des Vernes) et redescendra sur Champs-Frêchets pour atteindre Louis-Rendu.

Par conséquent, il recommande aux conseillers municipaux, qui ont voté la résolution précédente, de ne pas voter la résolution n° 2009-18.

**Mme Revillet** annonce que le groupe socialiste laisse la liberté de vote à ses membres.

**M. Charprier** déclare que l'AGT soutiendra cette résolution.

**M. Ragavan** met aux voix la résolution n° 2009-18,

**présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'AIM, relative au maintien de la ligne de bus N° 28 tel que demandé par la pétition N° 1689 adressée au Grand Conseil.**

---

Vu l'arrivée imminente du TCMC à Meyrin;

Vu le rapport final d'expertise du TCMC de juin 2008;

Vu la résolution n° 2009-04 présentée par le Conseil administratif relative au projet de desserte en transports publics 2010 sur les communes de Satigny, Meyrin et Vernier;

Vu la pétition n° 1689 demandant le maintien du bus 28 à Meyrin déposée auprès du Grand Conseil le 19 avril 2009;

Vu la nouvelle offre de desserte de bus annoncée par la DGM et les TPG pour 2010;

Vu la nette baisse de prestations entre la nouvelle offre et celle demandée par la résolution n° 2009-04;

Vu le plan directeur 2011–2014 grandes lignes concernant Meyrin;

Vu la suppression de la liaison entre Meyrin-Village et la Cité;

Vu la loi sur le réseau des transports publics (LRTP) H 1 50 et son règlement d'exécution H 1 50.01;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin dans sa séance du 17 novembre 2009,

## **D E C I D E**

### **PAR 13 OUI, 9 NON & 4 ABSTENTIONS**

6. de soutenir auprès du Grand Conseil le maintien du bus 28 tel que demandé par la pétition n° 1689.
7. de charger le Conseil administratif d'intervenir auprès de la délégation aux transports du Conseil d'Etat pour demander la réintégration de la ligne 28 dans le réseau de bus 2010 et dans le plan directeur grandes lignes concernant Meyrin.

Résultat du vote nominatif

Boccard Damien	abst	Hubert Emile	oui
Boccard Yolande	oui	Hulliger Jean-Philippe	oui
Brulhart Jean-Claude	oui	Jimenay Arthur	oui
Chambers Mathieu	oui	Luzzatto Christine	non
Charpier Jacques	oui	Mastoura Chadli	non
Doudin Paola	non	de Préville Yves	non
Dumalle Marcel	abst	Revillet Janine	non
Ecuyer Renée	non	Riman Andréa	oui
Girardet Myriam	oui	Rivron Nadia	abst
Haldemann François	abst	Robert Jacques	oui
Hamann Philippe	non	Schweizer Adriana	oui
Hayes Sasá	oui	Schweizer Didier	oui
Hernot François	non	Tremblet Laurent	non

\* \* \*

**6. Projets de résolutions.**

\* \* \*

**7. Projets de motions.**

\* \* \*

**8. Propositions individuelles.**

**M. Hulliger** a deux propositions individuelles:

La première concerne l'information à la population qu'il désire voir s'améliorer. Il propose que le Conseil administratif organise avec la collaboration du Canton, s'il l'estime nécessaire, deux séances d'information, l'une concernant les transports publics afin de donner la possibilité à la population de poser des questions et une autre séance à Cointrin suite aux propositions de déclassement de certaines zones.

Sa deuxième proposition demande la mise en place d'un forum, sur le site Internet de la Commune, qui permettrait aux habitants de s'exprimer sur des thèmes, articles ou contenus et de réagir aux avis d'autres utilisateurs.

\* \* \*

Suite à la parution de l'annonce pour la gérance de l'auberge communale dans le *Meyrin ensemble*, **M. Dumalle** propose de revoir les critères du cahier des charges. Il demande que l'auberge devienne attractive pour tout un chacun et

qu'un menu plus élaboré soit prévu pour les personnes désirant un repas de fête. Il suggère que cette auberge soit ouverte le samedi et le dimanche à midi, l'objectif d'une auberge communale étant d'être un lieu pour partager des moments conviviaux et, en plus, d'être à la portée de toutes les bourses. Il souhaiterait que les nouveaux gérants jouent la carte de l'ouverture et non de l'élitisme comme ce fut le cas jusqu'à présent.

**M. Devaud** répond que les candidats reçus ne correspondaient pas aux critères demandés et le nombre des candidatures s'est révélé plutôt faible. Depuis la 2<sup>ème</sup> annonce, seules deux offres leur sont parvenues. Le choix n'est donc pas aussi simple qu'il n'y paraît.

L'objectif du Conseil administratif est également de mettre à disposition une auberge communale accessible à tous, avec des prix raisonnables et un accueil convivial. Par ailleurs, il informe qu'il reste encore deux mois de travaux avant l'ouverture prévue le 1<sup>er</sup> mars 2010.

\* \* \*

**Mme Luzzatto** avait une proposition qui allait dans le même sens à savoir la mise à disposition d'une auberge communale accessible à tous.

## **9. Questions.**

**M. Hulliger** se demande pourquoi la séance annuelle d'information tout public du Conseil administratif n'a pas eu lieu cette année.

**M. Sansonnens** répond que cela fait 2 ou 3 ans que ces séances n'ont plus cours.

**M. Hulliger** trouve dommage de les avoir supprimées de l'agenda du Conseil administratif.

\* \* \*

Concernant la place de jeux de la Citadelle présentée en commission trois mois plus tôt, **M. Tremblet** voudrait savoir ce qu'il en est de la nouvelle proposition pour cette place ?

**Mme Boget** rappelle que la démarche avait été menée par un groupe d'habitants. Leur projet n'a malheureusement pas remporté la faveur des membres de la commission action sociale et jeunesse, ces derniers le trouvant trop onéreux. Les habitants ont donc étudié une nouvelle proposition en tenant compte du souhait des élus. Ils se sont alors heurtés à l'opposition de leurs voisins propriétaires.

**Mme Boget** informe que le projet va revenir prochainement auprès du Conseil municipal.

La 2<sup>ème</sup> question de **M. Tremblet** se réfère au parking alterné du chemin du Grand-Puits. Il rappelle qu'au mois de juin dernier, M. Sansonnens avait répondu que les pots de peinture étaient déjà dans son bureau. Or, seules 5 places ont été

délimitées sur la chaussée, sans compter quelques unes vaguement dessinées en pointillé. Il voudrait donc connaître l'avenir de ce stationnement alterné.

**M. Sansonnens** répond que M. Schweizer, par l'entremise de l'association des commerçants et industriels de Meyrin-Village, avait demandé que le dossier soit mis en attente jusqu'à la fin des travaux par crainte que les camions de livraison ne puissent plus accéder aux commerces environnants. Le Conseil administratif a donc pris la décision d'interrompre la mise en place de ce stationnement alterné.

**M. Tremblet** précise qu'une résolution avait été votée par le municipal pour limiter la vitesse des véhicules sur cette artère et par conséquent, il se demande si la décision des commerçants a plus de poids que celle du municipal.

**M. Sansonnens** répond que la suspension a été motivée afin de trouver des solutions qui soient acceptables par tout le monde. Néanmoins, la circulation entre la rue Antoine-Verchère et la route de Meyrin devrait prochainement fonctionner dans les deux sens, ce qui permettra de reprendre les travaux sur le chemin du Grand-Puits.

**M. Schweizer** précise à l'intention de M. Tremblet, que bien avant le vote favorable de la résolution, les commerçants avaient fait part de leur demande auprès du Canton afin de préserver l'accès au cœur du village. Il ajoute qu'une fois la route de Meyrin réhabilitée, les commerçants seront les premiers à soutenir la dite résolution pour limiter la vitesse sur certaines artères.

\* \* \*

**M. Hamann** demande que les séances du groupe de travail anticrise soient placées le soir et non à midi, car le groupe PDC ne peut être représenté à ces heures de la journée.

**Mme Ecuyer** fait part du même problème pour le groupe radical.

\* \* \*

**M. Schweizer** demande que les lendemain de Conseil municipal, très éprouvants, il n'y ait qu'une seule commission d'urbanisme et non une double, afin de favoriser des prises de décision à tête reposée.

**M. Schweizer** remarque que la promenade de Corzon a déjà été goudronnée et se demande à quel moment il a été prévu de procéder à une nouvelle arborisation afin de lui redonner son aspect convivial.

Sa troisième question se réfère au tronçon TCMC Gravière, qui présente actuellement un éclairage si éblouissant que les habitants ont l'impression de vivre continuellement de jour.

Concernant la promenade de Corzon, **M. Sansonnens** pense que les arbres ne pourront être plantés dans leur totalité d'ici au 12 décembre et il faudra donc attendre l'année prochaine pour voir l'aspect initial reprendre forme.

Pour ce qui est de l'éclairage de la Gravière, **M. Sansonnens** informe que la demande a déjà été transmise au service de l'Etat.

Quant aux doubles commissions, **M. Sansonnens** rappelle que le nombre de sujets traités par la commission d'urbanisme, mobilité et logement est considérable et la difficulté pour trouver des dates, favorisant le traitement des dossiers dans les meilleurs délais, se fait de plus en plus ressentir.

Par ailleurs, **M. Sansonnens** souligne la complexité des sujets qui demandent toujours plus de temps, tandis que d'autres sujets plus faciles pourraient être traités plus rapidement, ce qui n'est malheureusement pas le cas actuellement. Il suggère donc que plusieurs objets soient traités à la même séance pour accélérer le processus.

\* \* \*

**M. Mastoura** voudrait avoir plus d'informations sur la situation du parking P1.

**M. Sansonnens** répond que le dossier avance, mais des négociations étant en cours, il faudra attendre le début de l'année prochaine pour organiser une séance d'information.

\* \* \*

Suite à la pose de feux signalétiques, **Mme Riman** demande si la patrouilleuse scolaire présente à la rue François-Besson sera déplacée.

Sa deuxième question concerne la motion n° 2009-01 relative à un système de surveillance dans les structures de la petite enfance; elle constate, qu'à ce jour, rien n'a été prévu à la garderie de l'Arc-en-Ciel.

**M. Devaud** va se renseigner pour ce qui est de la patrouilleuse. Toutefois, s'il s'avérait que les enfants puissent circuler sans danger, il est évident que la patrouilleuse scolaire serait déplacée.

Pour ce qui est de la garderie, **M. Devaud** informe que les propriétaires font obstruction à la demande de différents travaux, qui entrent dans le contrat de location. Il a été proposé de bloquer le loyer jusqu'à ce que la discussion s'engage vers une voie positive et dynamique.

Il souligne que M. Dessimoz, responsable du service de la gérance et entretien des bâtiments, devrait pouvoir régler la question du système de surveillance de la garderie Arc-en-Ciel dans les mois suivants.

\* \* \*

**M. Bocard** fait part de sa première question concernant la nouvelle patinoire. Il a remarqué le stationnement anarchique des voitures, notamment les soirs de grande affluence, fait d'autant plus surprenant qu'un parking vide se situe en contrebas.

**M. Devaud** répond que ce problème a été pris en considération et il est prévu dans la prochaine étape du centre sportif de réserver 10 places pour les clubs adhérents et de laisser le grand parking pour les cars.

Par ailleurs, il informe avoir fait le déplacement avec M. Donzé, suite au courrier du gérant de la buvette se plaignant d'une désaffectation de la clientèle, afin qu'une installation provisoire bloque l'accès au petit parking devant la patinoire et oblige les visiteurs à utiliser le grand parking.

Enfin, **M. Boccard** demande que les séances du Conseil municipal clôturent vers 23h15, car il a observé que, passée cette heure, les conseillers municipaux sont prêts à accepter n'importe quoi par lassitude.

**M. Ragavan** répond qu'en prenant la présidence du Conseil municipal, il s'est rendu compte que cet objectif était utopique. En dépit de ses efforts pour trouver des solutions pour abréger les séances, en utilisant parfois des procédés jugés antidémocratiques, en enlevant des points à l'ordre du jour, il constate que tous ces efforts sont vains.

Dans l'état actuel, il se demande s'il ne faudrait pas envisager d'augmenter le nombre de séances de Conseil municipal, ce qui sera le cas en 2010.

**M. Boccard** demande comment se procurer les codes de connexion wifi à la ferme de la Golette.

**M. Ragavan** répond qu'il est nécessaire d'aller voir le responsable informatique avec son ordinateur.

**Mme Doudin** précise que M. Haessig avait envoyé un email, précisant la procédure et demandant aux conseillers intéressés par la connexion de le lui faire savoir.

**M. Boccard** demande donc que ces rendez-vous soient prévus les soirs de commission car il est difficile de trouver d'autres disponibilités dans l'agenda déjà chargé des conseillers municipaux.

\* \* \*

**M. Dumalle** demande si la présence d'un ASM ou d'une patrouilleuse est prévue pour les enfants au rond-point de la Citadelle.

**M. Devaud** précise qu'une étude avait été faite il y a un an et il en résultait que la présence d'un ASM s'avérait superflue.

**M. Dumalle** s'interroge sur ces résultats, car le trafic s'intensifiant et la visibilité étant réduite en cette période de l'année, il estime que les enfants du quartier de la Citadelle prennent des risques tous les jours.

**M. Devaud** déclare n'avoir reçu aucune demande émanant de l'association des habitants du quartier de la Citadelle et ne voit pas ce qu'il pourrait faire de plus si ce n'est de relancer une autre étude.

\* \* \*

**Mme Schweizer** fait part également de sa lassitude concernant les séances du Conseil municipal, puisqu'il avait été décidé de mettre au maximum 15 points à l'ordre du jour, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

Elle estime que le président devrait prendre l'initiative d'enlever des points de l'ordre du jour et de les repousser à la séance suivante.

**M. Ragavan** répond que cette solution a été pratiquée auparavant, mais au vu de l'urgence de certains objets, il s'est avéré impossible de respecter in fine cette option. Il propose de remettre à la séance suivante certains objets, mais il est forcé de constater qu'à un moment donné il faut décompresser et traiter la totalité des points à l'ordre du jour.

Il espère ainsi que la séance du mois de décembre sera moins éprouvante pour tout le monde.

Avant de lever la séance, **M. Ragavan** tient à souhaiter un excellent anniversaire à M. Charpier et le remercie de sa délicate attention envers les conseillers municipaux, administratifs et les responsables de service.

\* \* \*

**La séance est levée à 0h20/BNE.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal  
en date du 7 décembre 2009.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire:

Le président:

Placide ISWALA

Surane RAGAVAN